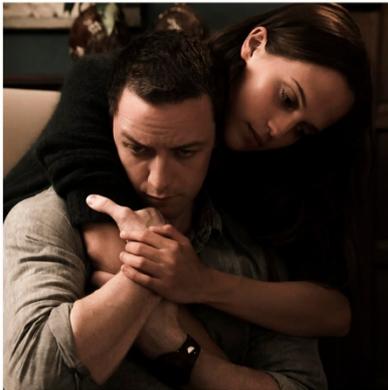


Supplément n°1 du 22 juillet 2022



SUPPLÉMENT N°1 AU PROSPECTUS DU 8 MARS 2022

Offre en souscription publique relative à un investissement dans la production d'une œuvre audiovisuelle ou scénique sous le régime du "Tax Shelter"


Laurent Jafols, pour
AND FINANCE FOR ALL SRL,
Administrateur - délégué de
uFund SA.

SUPPLÉMENT N°1

au Prospectus du 8 mars 2022

OFFRE EN SOUSCRIPTION PUBLIQUE RELATIVE A UN INVESTISSEMENT DANS LA PRODUCTION D'UNE ŒUVRE AUDIOVISUELLE OU SCENIQUE SOUS LE REGIME DU « TAX SHELTER »

I. APPROBATION PAR LA FSMA

En application de l'article 8 de la loi prospectus du 11 juillet 2018 *juncto* l'article 23 du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé (ci-après, le « **Règlement Prospectus** »), la FSMA a approuvé la version française du présent supplément au Prospectus, le 22 juillet 2022 (ci-après le « **Supplément** »).

Cette approbation par la FSMA ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur uFund SA (ci-après, « **uFund** », « **uFund SA** », ou l'« **Offreur** ») ni sur la qualité de l'opération financière faisant l'objet du prospectus du 8 mars 2022 et du présent Supplément.

II. AVERTISSEMENT

Le Supplément est indissociable du Prospectus relatif à l'offre en souscription publique relative à un investissement dans la production d'une œuvre audiovisuelle ou scénique sous le régime du « Tax Shelter » (ci-après le « **Prospectus** »). Il doit être lu et ne se comprend qu'en lien avec tous les développements contenus dans le Prospectus, y compris le résumé, les facteurs de risques, l'index et les annexes du Prospectus.

Le Prospectus est disponible au siège de uFund SA située avenue Louise 235, à 1050 Bruxelles et est mis gratuitement à la disposition des Investisseurs sur simple demande de leur part à l'adresse email investorsupport@ufund.be. Il est également disponible sur le site internet www.ufund.be, en français (<https://www.ufund.be/fr/taxshelter/prospectus-ufund#prospectus>) et en néerlandais (<https://www.ufund.be/nl/taxshelter/prospectus-ufund#prospectus>), et sur le site Internet de la FSMA (www.fsma.be). L'approbation de la FSMA porte sur la version française du Supplément au Prospectus. En cas d'incohérences ou de différences entre les versions françaises et néerlandaises, c'est la version française du Supplément qui fera foi. uFund et les sociétés du consortium Umedia sont responsables de la traduction en néerlandais du Prospectus ainsi que du Supplément. Dans le cadre de leur relation contractuelle avec uFund, les Investisseurs peuvent se prévaloir de cette version traduite en néerlandais.

Conformément à l'article 23 du Règlement Prospectus, le Supplément a pour objet d'informer l'Investisseur de tout fait nouveau significatif ou toute erreur ou inexactitude substantielle concernant les informations contenues dans le Prospectus.

L'attention de l'Investisseur est attirée sur le fait qu'il a paru nécessaire à uFund de compléter l'information qui figure dans le Prospectus tel qu'approuvé par la FSMA le 8 mars 2022, et d'y apporter les faits nouveaux décrits ci-dessous.

Le responsable du contenu du présent Supplément est la société anonyme uFund, ayant son siège à 1050 Bruxelles, Avenue Louise 235, inscrite au registre des personnes morales sous le numéro BE 0864.795.481, qui est également l'Offreur du Prospectus.

III. DROIT DE RETRAIT

Conformément à l'article 23 (2) du Règlement Prospectus, un Investisseur qui, à la date du Supplément, a déjà accepté de souscrire au produit financier, dispose de deux jours ouvrables à compter de la publication du Supplément pour retirer son acceptation, (i) à condition qu'il ait signé une Convention Générale (sans avoir signé de Convention Particulière) ou (ii) à condition qu'il ait signé une Convention Particulière entre le fait nouveau daté du 22 juin 2022 et la date d'approbation du présent Supplément. L'Investisseur qui souhaite exercer son droit de

retrait est tenu d'en **informer la société uFund SA au plus tard le 28 juillet 2022 inclus, par e-mail envoyé à l'adresse suivante : investorsupport@ufund.be**.

IV. CONTEXTE GENERAL

Les comptes annuels couvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 de l'Offreur, à savoir uFund SA, et de Umedia Production SA (ci-après, "**Umedia Production**"), la Société de Production Eligible pour le financement des œuvres audiovisuelles, ont été approuvés par les assemblées générales respectives en date du 22 juin 2022. Les comptes annuels y relatifs figurent aux annexes de ce document.

V. ADAPTATIONS DU PROSPECTUS ET DES ANNEXES

Le fait nouveau repris dans le présent Supplément amende et complète les informations financières clés reprises au point 2.2. « Quelles sont les informations financières clés concernant l'Offreur ? » à la page 6 du Résumé du Prospectus comme suit :

a. Bilan et compte de résultat

➤ uFund

Indicateur de performance financière	Clôture 2020	Clôture 2021
EBITDA ¹	899.943 €	1.186.805 €
Informations bilantaires	Clôture 2020	Clôture 2021
Dette financière nette ²	-1.631.268 €	-6.760.065 €
Ratio de liquidité générale ³	0,7	0,8
Ratio total bilantaire/fonds propres ⁴	7,3	7,7
Ratio de couverture des intérêts ⁵	6,2	12,3
Etat des flux de trésorerie	Clôture 2020	Clôture 2021
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation ⁶	-2.699.672 €	2.012.549 €
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement (y compris l'activité Tax Shelter) ⁷	-1.654.146 €	1.330.879 €
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement ⁸	-31.241 €	0 €

¹ L'EBITDA est calculé comme suit : « Bénéfice de l'exercice avant impôts » - « Réductions de valeur sur créance commerciale » - « Résultat Financier » - « Amortissements sur immobilisations »

² La dette financière nette est calculée comme suit : « Dettes financières à plus d'un an » + « Dettes à plus d'un an échéant dans l'année » + « Dettes financières à un an au plus » - « Valeurs Disponibles ». Les « Valeurs Disponibles » incluent les fonds Tax Shelter à investir

³ Le ratio de liquidité générale est calculé comme suit : « Actifs Circulants » / « Passifs Circulants ». Les Actifs Circulants sont composés des postes « Créances commerciales à un an au plus » + « Autres créances à un an au plus » + « Valeurs disponibles » + « Comptes de régularisation ». Les Passifs Circulants sont composés des postes « Dettes financières à un an au plus » + « Dettes commerciales à un an au plus » + « Dettes fiscales, salariales et sociales » + « Autres dettes à un an au plus » + « Comptes de régularisation ».

⁴ Le ratio total bilantaire / fonds propres est calculé comme suit : « Total du passif » / « Capitaux Propres »

⁵ Le ratio de couverture des intérêts est calculé comme suit : « EBITDA / Résultat Financier »

⁶ Calculé comme « Bénéfice / (Perte) de l'exercice avant impôts » - « Amortissements sur immobilisations » - « Provisions pour risques et charges exceptionnelles » - « Résultat financier » + « Variation du besoin en fonds de roulement opérationnel »

⁷ Calculé comme « Activité de levée de fonds et financement tax shelter » + « Remboursement de lignes de crédit » + « Résultat financier »

⁸ Achats d'actifs Immobilisés

➤ Umedia Production

Indicateur de performance financière	Clôture 2020	Clôture 2021
EBITDA ⁹	-959.637 €	-615.756 €
Informations bilantaires	Clôture 2020	Clôture 2021
Dette financière nette ¹⁰	-430.164 €	-2.710.450 €
Ratio de liquidité générale ¹¹	1,0	1,0
Ratio total bilantaire/fonds propres ¹²	26,6	48,4
Ratio de couverture des intérêts ¹³	-56,3	-14,7
Etat des flux de trésorerie	Clôture 2020	Clôture 2021
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation ¹⁴	-667.738 €	2.144.588 €
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement (y compris activité Tax shelter) ¹⁵	-48.795 €	-405.212 €
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement ¹⁶	-209.157 €	165.823 €

Le présent Supplément amende également les informations financières à propos de uFund et de Umedia Production reprises au point B.1. de la Section IV du Prospectus du 8 mars 2022, intitulée « L'Offreur – Responsable du prospectus » comme suit :

1. Etats financiers

De par leurs activités respectives, Umedia Production et uFund sont fortement liées. Au niveau cumulé, les deux sociétés génèrent ensemble un résultat avant impôts sur la période 2015 à 2021 de 4,6M€.

En 2021, uFund a réalisé une levée de fonds Tax Shelter de 28,9M€ contre 27,5M€ en 2020, soit un retour à la croissance (+ 1,4 MEUR par rapport à l'exercice précédent).

Le Tax Shelter bénéficie directement à l'activité d'Umedia Production dans ses offres en matière de coproduction, de financement et de développement de ses propres films.

Les états financiers de uFund, pour l'année 2021, sont repris en annexe 1 du présent Supplément. Les comptes de Umedia Production, pour cette même année, sont repris en annexe 2 du présent Supplément. L'annexe 1 du présent Supplément est incluse dans l'annexe 9 du Prospectus et l'annexe 2 du présent Supplément est incluse dans l'annexe 7 du Prospectus.

Ces états financiers ont été certifiés sans réserve par le Commissaire des sociétés (DGST & Partners - Réviseurs d'Entreprises).

Les informations financières principales de ces deux sociétés sont reprises dans les tableaux ci-dessous et sont accompagnées d'une explication de la variation des postes principaux du bilan et du compte de résultats entre 2020 et 2021.

a. *uFund*

Actif du bilan	Clôture 2019	Clôture 2020	Clôture 2021	Note
Immobilisations corporelles et incorporelles	5.024.703 €	2.247.895 €	1.208.501 €	(1)
Participations	10.030.628 €	10.030.628 €	10.018.290 €	
Commandes en cours d'exécution	0 €	0 €	0 €	
Créances commerciales à un an au plus	255.867 €	80.725 €	318.579 €	
Autres créances à un an au plus	11.162.308 €	11.094.671 €	10.325.904 €	(2)
Valeurs disponibles	10.756.195 €	6.371.136 €	9.714.564 €	(3)
Comptes de régularisation	82.077 €	18.233 €	52.280 €	
TOTAL DE L'ACTIF	37.311.778 €	29.843.288 €	31.638.118 €	

Passif du bilan	Clôture 2019	Clôture 2020	Clôture 2021	Note
Capitaux propres	6.128.964 €	4.075.151 €	4.116.614 €	(4)
Provisions pour risques et charges	449.443 €	449.443 €	449.443 €	
Dettes financières à plus d'un an	0 €	1.028.796 €	659.572 €	(5)
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	0 €	471.204 €	479.356 €	(5)
Dettes financières à un an au plus	4.374.175 €	3.239.868 €	1.815.571 €	(6)
Dettes commerciales à un an au plus	3.512.289 €	619.116 €	853.683 €	(7)
Dettes fiscales, salariales et sociales	885.770 €	440.155 €	350.666 €	
Autres dettes à un an au plus	21.814.442 €	19.511.230 €	22.901.690 €	(8)
Comptes de régularisation	146.695 €	8.325 €	11.522 €	
TOTAL DU PASSIF	37.311.778 €	29.843.288 €	31.638.118 €	

Compte de résultats	Clôture 2019	Clôture 2020	Clôture 2021	Note
Chiffre d'affaires	8.089.816 €	6.253.517 €	5.127.653 €	(9)
Autres revenus	95.840 €	28.790 €	43.029 €	
Achats	-695.174 €	-619.421 €	-703.581 €	
Services et biens divers	-3.148.385 €	-2.008.174 €	-2.055.854 €	(10)
Rémunérations	-1.231.219 €	-963.725 €	-899.665 €	
Amortissements sur immobilisations	-4.156.742 €	-2.808.049 €	-1.039.393 €	(11)
Autres charges d'exploitation	-24.679 €	-130.511 €	-1.133 €	
Charges d'exploitation non récurrentes	0 €	-1.660.533 €	-323.643 €	(12)
Résultat financier	-91.888 €	-144.278 €	-96.382 €	
Provisions pour risques et charges	-449.443 €	0 €	0 €	(13)
Réductions de valeur sur créance commerciale	-252.089 €	0 €	0 €	(14)
Bénéfice / (Perte) de l'exercice avant impôts	-1.863.963 €	-2.052.384 €	51.030 €	
Impôts sur le résultat	-16.450 €	-1.428 €	-9.568 €	
Bénéfice / (Perte) de l'exercice	-1.880.414 €	-2.053.812 €	41.462 €	(15)

Indicateur de performance financière	Clôture 2019	Clôture 2020	Clôture 2021
EBITDA ⁹	2.636.756 €	899.943 €	1.186.805 €

Informations bilantaires	Clôture 2019	Clôture 2020	Clôture 2021
Dettes financières nettes ¹⁰	-6.382.020 €	-1.631.268 €	-6.760.065 €
Ratio de liquidité générale ¹¹	0,7	0,7	0,8
Ratio total bilantaire/fonds propres ¹²	6,1	7,3	7,7
Ratio de couverture des intérêts ¹³	28,7	6,2	12,3

Depuis le 01/01/2017, suite à l'extension du mécanisme Tax Shelter aux arts scéniques, une modification des flux internes Tax Shelter a été opérée et c'est dorénavant uFund qui collecte les investissements Tax Shelter. Le poste « autres créances » reprend maintenant les levées de fonds non encaissées, en contrepartie du poste « autres dettes » qui reprend le montant (net de la commission et de la prime complémentaire) dû aux producteurs. Le mécanisme de protection de la prime complémentaire a également été transféré chez uFund : les valeurs disponibles rapportées incluent donc maintenant le montant des primes dues aux investisseurs depuis le 1/1/2017, ainsi que les levées de fonds encaissées mais pas encore réparties auprès des sociétés de production.

- (1) Afin de diversifier ses sources de revenus futurs, uFund a investi une partie de ses bénéfices dans l'acquisition de droits sur des films. Ses droits lui donnent une position intéressante dans la récupération des recettes liées à l'exploitation du film. Ils sont amortis sur une durée initiale de 2 ans dès la mise en exploitation du film. A partir de 2021, la durée de l'amortissement a été revue pour être étendue à 43 mois, afin de mieux correspondre à la réalité des remontées des droits sous-jacents (qui ont une durée illimitée par ailleurs). La diminution des immobilisations par rapport à l'exercice précédent est liée à l'amortissement supporté par l'exercice (cfr note 12 également).
- (2) Ce poste reprend principalement les créances envers les investisseurs Tax Shelter pour lesquels une Convention-Cadre a déjà été signée mais dont le paiement n'a pas encore eu lieu. Elles s'élèvent à 8,7M€ au 31/12/2021, et à 9,2M€ au 31/12/2020. Par ailleurs, ce poste reprend la créance envers l'administration de la TVA et des avances en compte-courant auprès de sociétés du Groupe.
- (3) Depuis le 1/1/2017, c'est uFund qui collecte les fonds Tax Shelter et les répartit ensuite auprès des producteurs.
- (4) Les capitaux propres sont en légère augmentation à la suite du bénéfice reporté au 31/12/2021.
- (5) Deux nouvelles lignes de crédit ont été accordées par les partenaires bancaires du Groupe en 2020. Les remboursements sur l'exercice expliquent la diminution constatée par rapport à l'exercice précédent.
- (6) Les remboursements des échéances dues sur l'exercice expliquent la diminution de ce poste.
- (7) La variation de ce poste s'explique essentiellement par des opérations intra-groupes.
- (8) Ce poste reprend principalement la dette qu'a uFund envers ses partenaires producteurs (fonds levés auprès des investisseurs mais pas encore répartis chez les producteurs), ainsi que la dette envers les investisseurs relative à la prime complémentaire. Ce poste inclut également des dettes intra-groupes. Ce poste contient également la dette des divers engagements d'indemnisation effectués par uFund, à titre de geste commercial accordé en 2018, à l'égard de certains investisseurs remplissant certaines conditions dans le cadre du suivi du projet « 7 nains et moi » pour un montant total de 1,7MEUR. La majeure partie de ces engagements ne sera exécutée que courant de l'année 2022, .
- (9) Le chiffre d'affaires représente la levée de fonds annuelles multipliée par le taux de commission de uFund et évolue donc directement en fonction de la levée de fonds.

⁹ L'EBITDA est calculé comme suit : « Bénéfice de l'exercice avant impôts » - « Réductions de valeur sur créance commerciale » - « Résultat Financier » - « Amortissements sur immobilisations »

¹⁰ La dette financière nette est calculée comme suit : « Dettes financières à plus d'un an » + « Dettes à plus d'un an échéant dans l'année » + « Dettes financières à un an au plus » - « Valeurs Disponibles »

¹¹ Le ratio de liquidité générale est calculé comme suit : « Actifs Circulants » / « Passifs Circulants ». Les Actifs Circulants sont composés des postes « Créances commerciales à un an au plus » + « Autres créances à un an au plus » + « Valeurs disponibles » + « Comptes de régularisation ». Les Passifs Circulants sont composés des postes « Dettes financières à un an au plus » + « Dettes commerciales à un an au plus » + « Dettes fiscales, salariales et sociales » + « Autres dettes à un an au plus » + « Comptes de régularisation ».

¹² Le ratio total bilantaire / fonds propres est calculé comme suit : « Total du passif » / « Capitaux Propres »

¹³ Le ratio de couverture des intérêts est calculé comme suit : « EBIT / Résultat Financier »

- (10) Le poste des services et biens divers est maîtrisé à la suite des efforts effectués visant à réduire la base de coûts de la société et du Consortium.
- (11) Ce poste reprend principalement les amortissements sur les droits acquis sur certains films (cfr note 1 ci-dessus). Le rythme de l'amortissement a été revu en 2021 pour passer de 24 mois à 43 mois. Cette nouvelle méthode est en meilleure corrélation avec la durée d'exploitation des droits (cette durée est illimitée par ailleurs). Ce changement de règle d'évaluation a généré une diminution de la charge d'amortissement de 0,6 M€ sur l'exercice.
- (12) Les charges d'exploitation non récurrentes concernent essentiellement la prise en charge de l'indemnisation liée au dossier « 7 nains et moi » (cfr note (8) ci-dessus).
- (13) Une provision de 449K€ est constituée en 2019 dans le cadre de la faillite de Nexus Factory.
- (14) En 2019, ce poste reprend une réduction de valeur sur compte courant Nexus Factory liée à la faillite de cette dernière.
- (15) **Le résultat net de la société est un bénéfice de 51 K€ et en hausse de 2,1 M€ par rapport à l'exercice précédent. Malgré la croissance de la levée de fonds, le chiffre d'affaires est moindre que lors de l'exercice précédent suite à la diminution de la commission d'intermédiation pratiquée par uFund à partir de tout nouveau projet financé à partir de juin 2021. Une diminution importante du coût des ventes et des prestations de -3,3 MEUR, expliquée par des charges d'exploitation non récurrentes sensiblement moindres (-1,3 MEUR) et par une charge d'amortissement sur les droits audiovisuels également largement inférieure à l'exercice précédent.**

Tableau de trésorerie	Clôture 2019	Clôture 2020	Clôture 2021
Bénéfice / (Perte) de l'exercice avant impôts	-1.863.963 €	-2.052.384 €	51.030 €
Amortissements sur immobilisations	4.156.742 €	2.808.049 €	1.039.393 €
Participation	0 €	0 €	12.338 €
Réductions de valeur sur compte courant	252.089 €	0 €	0 €
Résultat financier	91.888 €	144.278 €	96.382 €
Variation du besoin en fonds de roulement	-877.214 €	-3.599.615 €	813.406 €
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	1.759.542 €	-2.699.672 €	2.012.549 €
Achats d'actifs immobilisés	-1.991.157 €	-31.241 €	0 €
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-1.991.157 €	-31.241 €	0 €
Activité de levée de fonds et financement tax shelter	218.793 €	-1.875.561 €	3.212.629 €
Lignes de crédit additionnelles		1.500.000 €	0 €
Remboursement de lignes de crédit	13.565 €	-1.134.307 €	-1.785.368 €
Résultat financier	-91.888 €	-144.278 €	-96.382 €
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	140.470 €	-1.654.146 €	1.330.879 €
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	-91.145 €	-4.385.059 €	3.343.428 €
<i>Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de l'exercice</i>	<i>10.756.195 €</i>	<i>6.371.136 €</i>	<i>9.714.564 €</i>
<i>Liquidités et équivalents de liquidités à l'ouverture de l'exercice</i>	<i>10.847.340 €</i>	<i>10.756.195 €</i>	<i>6.371.136 €</i>

b. Umedia Production

Actif du bilan	Clôture 2019	Clôture 2020	Clôture 2021	Note
Immobilisations corporelles et incorporelles	72.052 €	193.888 €	145.719 €	
Participations	3.034.151 €	3.034.151 €	3.028.013 €	(1)
Commandes en cours d'exécution	6.990.612 €	18.288.745 €	22.285.107 €	(2)
Créances commerciales à un an au plus	23.687.741 €	2.314.732 €	809.984 €	(3)
Autres créances à un an au plus	14.439.627 €	12.741.415 €	16.321.126 €	(4)
Valeurs disponibles	2.656.078 €	1.730.388 €	3.635.587 €	(5)
Comptes de régularisation	3.541 €	17.382 €	2.644 €	
TOTAL DE L'ACTIF	50.883.802 €	38.320.701 €	46.228.180 €	

Passif du bilan	Clôture 2019	Clôture 2020	Clôture 2021	Note
Capitaux propres	2.503.197 €	1.442.565 €	955.972 €	(6)
Dettes financières à plus d'un an	941.881 €	905.818 €	313.189 €	(7)
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	392.894 €	393.407 €	611.038 €	(7)
Dettes financières à un an au plus	747 €	999 €	910 €	(7)
Dettes commerciales à un an au plus	18.504.494 €	3.841.419 €	9.819.398 €	(8)
Dettes fiscales, salariales et sociales	135.049 €	125.785 €	96.224 €	
Autres dettes à un an au plus	378.607 €	0 €	0 €	
Comptes de régularisation	28.026.933 €	31.610.708 €	34.431.450 €	(9)
TOTAL DU PASSIF	50.883.802 €	38.320.701 €	46.228.180 €	

Compte de résultats	Clôture 2019	Clôture 2020	Clôture 2021	Note
Chiffre d'affaires	50.002.564 €	39.910.980 €	38.393.024 €	(10)
Variation des commandes en cours d'exécution	2.585.208 €	11.298.133 €	3.996.362 €	(11)
Production immobilisée	0 €	16.685 €	13.315 €	
Autres revenus	94.329 €	447.968 €	293.262 €	
Produits d'exploitation non récurrents	0 €	99.448 €	53.483 €	
Achats	-50.113.036 €	-50.411.629 €	-41.546.228 €	(12)
Services et biens divers	-1.704.427 €	-1.631.988 €	-1.182.958 €	
Rémunérations	-527.597 €	-548.506 €	-635.147 €	
Amortissements sur immobilisations	-360 €	-287.321 €	-61.484 €	
Réductions de valeur sur créance commerciale	1.233.366 €	0 €	0 €	
Autres charges d'exploitation	-1.876.134 €	-21.249 €	-868 €	
Charges d'exploitation non récurrentes	-100 €	-119.479 €	0 €	
Résultat financier	-337.029 €	186.503 €	190.826 €	
Bénéfice de l'exercice avant impôts	-643.216 €	-1.060.455 €	-486.414 €	
Impôts sur le résultat	-23.292 €	-177 €	-180 €	
Bénéfice de l'exercice	-666.508 €	-1.060.632 €	-486.593 €	(13)

Indicateur de performance financière	Clôture 2019	Clôture 2020	Clôture 2021
EBITDA ⁹	-1.539.194 €	-959.637 €	-615.756 €

Informations bilantaires	Clôture 2019	Clôture 2020	Clôture 2021
Dettes financières nettes ¹⁴	-1.320.556 €	-430.164 €	-2.710.450 €
Ratio de liquidité générale ¹⁵	1,0	1,0	1,0
Ratio total bilantaire/fonds propres ¹⁶	20,3	26,6	48,4
Ratio de couverture des intérêts ¹⁷	-35,4	-56,3	-14,7

De manière générale, les résultats liés à la production des films sont reconnus à 100% au moment de la réception de l'attestation copie-zéro, document qui marque officiellement la fin de la production. Durant la production des films (période moyenne de 12-18 mois, maximum 24 mois pour les films d'animation), les charges de production ainsi que les sources de financement externes au consortium (« quote-part coproducteur » qui servent à compléter le financement obtenu par le Tax Shelter) sont prises en compte de résultats et immédiatement activées en tant que commandes en cours. Les revenus du Tax Shelter sont eux comptabilisés en tant que chiffre d'affaires et reportés, via les comptes de régularisation du passif, jusqu'à la réception de l'attestation copie-zéro. La variation du résultat comptable de Umedia Production varie donc de manière générale en fonction (i) des levées de fonds et donc du volume général de production de l'année N-1 ou N-2, (ii) du rythme de production des films, (iii) de la rentabilité générée sur chacun des films, et (iv) des éléments exceptionnels ou non récurrents.

- (1) Ce poste représente principalement la participation acquise au sein de la SA Be-Films (100% en novembre 2016). En 2021, Umedia Production a absorbé sa filiale Ufilm Production 1.
- (2) Comme indiqué ci-dessus, aucun résultat lié à la production des films n'est reconnu en cours de production. Les produits et charges sont comptabilisés en tant que commandes en cours. 63 productions étaient en cours au 31/12/2021, contre 45 au 31/12/2020.
- (3) Ces créances sont majoritairement composées de créances envers des sociétés liées faisant partie du Groupe Umedia. L'autre composante est la créance née de la relation client liée à la production des films.
- (4) Ce poste reprend un solde de 13.5M€ représentant les levées de fonds non encore encaissées à la date de clôture de l'exercice (principalement des conventions-cadres signées en décembre 2021). Il reprend également des avances en compte-courant intra-groupe faites par Umedia Production.
- (5) La grande majorité de la trésorerie de la société est composée de valeurs destinées à la production des films et correspond à des engagements pris pour la fabrication des films. Des systèmes de contrôle interne très stricts sont en place au sein de la société afin de toujours s'assurer de l'adéquation de cette trésorerie par rapport aux engagements.
- (6) Les capitaux propres sont constitués à quasi 100% de résultat reporté.
- (7) Les dettes financières de la société étaient composées au 31/12/2021 des soldes restants dus sur les crédits à long terme contractés pour financer l'acquisition de Be-Films.
- (8) Ce poste contient principalement les factures reçues des filiales de production (Be-Films ou Umedia Production Services) qui refacturent les frais de production éligibles au Tax Shelter à Umedia Production.
- (9) Comme indiqué précédemment, les revenus du Tax Shelter sont reportés via les comptes de régularisation du passif jusqu'à la réception de l'attestation copie-zéro.
- (10) Le chiffre d'affaires de la société se compose des revenus obtenus pour la production des films (levées de fonds Tax Shelter et quotes-parts des coproducteurs qui viennent compléter le Tax Shelter). Il est reconnu à la fin de la production du film ; en cours de production les revenus du Tax Shelter sont reportés via les comptes de régularisation et les autres sources de revenus sont reportées via les commandes en cours. Il varie donc en fonction du volume général d'activité, du rythme de production des films et de leur taille moyenne. Parmi les grosses productions de l'exercice 2021, citons « Theodosia », « Ducobu Président », « Braqueurs – Saison 2 », « Was Zahlt », « Eau Forte » ou encore « Spellbound ». La réduction du chiffre d'affaires est expliquée par le niveau de fonds Tax Shelter moindre dans les projets clôturés sur l'exercice.
- (11) Comme pour le chiffre d'affaires et pour les commandes en cours, ce poste varie en fonction du rythme de clôture comptable des productions et de leur volume.
- (12) Le poste « achats » comprend les dépenses de production effectuées en cours d'exercice. Ces dépenses sont reportées jusqu'à la date de réception de l'attestation copie-zéro via les commandes en cours à l'actif du bilan.
- (13) Le résultat négatif de la société sur l'exercice 2021 s'explique en grande partie par des marges trop faibles sur les films clôturés sur l'exercice par rapport à sa structure de coûts qui elle ne varie pas en fonction du statut des projets (en-cours / clôturé).

Tableau de trésorerie	Clôture 2019	Clôture 2020	Clôture 2021
Bénéfice / (Perte) de l'exercice avant impôts	-643.216 €	-1.060.455 €	-486.414 €
Amortissements sur immobilisations	360 €	287.321 €	61.484 €
Réductions de valeur sur créance commerciale	-1.233.366 €	0 €	0 €
Dividende reçu	-145.000 €	-200.000 €	-173.000 €
Intérêts	39.394 €	13.497 €	-17.826 €
Variation du besoin en fonds de roulement	-122.528 €	291.899 €	2.712.393 €
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	-2.104.357 €	-667.738 €	2.096.637 €
Achats d'actifs immobilisés	100 €	-409.157 €	-13.315 €
Vente de participation	0 €	0 €	6.138 €
Dividende reçu	145.000 €	200.000 €	173.000 €
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	145.100 €	-209.157 €	165.823 €
Remboursement de lignes de crédit	-385.831 €	-35.298 €	-375.087 €
Intérêts	-39.394 €	-13.497 €	17.826 €
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-425.225 €	-48.795 €	-357.261 €
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	-2.384.481 €	-925.690 €	1.905.199 €
<i>Liquidités et équivalents de liquidités à la clôture de l'exercice</i>	<i>2.656.078 €</i>	<i>1.730.388 €</i>	<i>3.635.587 €</i>
<i>Liquidités et équivalents de liquidités à l'ouverture de l'exercice</i>	<i>5.040.559 €</i>	<i>2.656.078 €</i>	<i>1.730.388 €</i>

ANNEXE 1



**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **UFUND**

Forme juridique : Société anonyme

Adresse : Avenue Louise

N° : 235

Boîte :

Code postal : 1050

Commune : Ixelles

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0864.795.481

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

10-05-2021

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 22-06-2022

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2021

au

31-12-2021

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2020

au

31-12-2020

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-cap 6.1, C-cap 6.2.1, C-cap 6.2.2, C-cap 6.2.4, C-cap 6.2.5, C-cap 6.3.1, C-cap 6.3.2, C-cap 6.3.4, C-cap 6.3.6, C-cap 6.4.2, C-cap 6.4.3, C-cap 6.5.2, C-cap 6.7.2, C-cap 6.17, C-cap 6.18.2, C-cap 6.20, C-cap 9, C-cap 11, C-cap 12, C-cap 13, C-cap 14, C-cap 15

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

10/9 FILMS SRL

0679991675

Avenue des Croix du Feu 15

1410 Waterloo

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-04-10

Fin de mandat : 2026-06-22

Administrateur délégué

Représenté directement ou indirectement par :

SIRODOT BASTIEN

Avenue des Croix du Feu 15

1410 Waterloo

BELGIQUE

AND FINANCE FOR ALL SRL

0734906543

Rue du Happart 11

1400 Nivelles

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-04-10

Fin de mandat : 2026-06-22

Administrateur délégué

Représenté directement ou indirectement par :

JACOBS LAURENT

Rue du Happart 11

1400 Nivelles

BELGIQUE

KAYA & CO SRL

0887475170

Avenue Wellington 31

1180 Uccle

BELGIQUE

Début de mandat : 2015-12-15

Fin de mandat : 2021-06-28

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

BURDEK JEREMY

Avenue Wellington 31

1180 Uccle

BELGIQUE

RISK RETURN SRL

0639944434

Rue de la Carrière 16

1440 Braine-le-Château

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-04-10

Fin de mandat : 2026-06-22

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

Nouvellon Edouard

Rue de la Carrière 16

1440 Braine-le-Château

BELGIQUE

UMEDIA GROUP SRL

0765477577

Avenue Louise 235

1050 Ixelles

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-06-28

Fin de mandat : 2026-06-22

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

BURDEK JEREMY

Avenue Wellington 31

1180 Uccle

BELGIQUE

DGST & PARTNERS - REVISEURS D'ENTREPRISES SRL (B00288)

0458736952

Avenue Emile Van Becelaere 28A 71

1170 Watermael-Boitsfort

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-10-22

Fin de mandat : 2024-06-24

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

Crisi Fabio (02297)

Avenue Emile Van Becelaere 28A 71

1170 Watermael-Boitsfort

BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>11.226.791</u>	<u>12.278.523</u>
Immobilisations incorporelles	6.2	21	1.208.444	2.247.503
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	57	392
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	57	392
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	10.018.290	10.030.628
Entreprises liées	6.15	280/1	10.018.290	10.030.628
Participations		280	10.018.290	10.030.628
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8		
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>20.411.327</u>	<u>17.564.765</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	10.644.483	11.175.396
Créances commerciales		40	318.579	80.725
Autres créances		41	10.325.904	11.094.671
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58	9.714.564	6.371.136
Comptes de régularisation	6.6	490/1	52.280	18.233
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	31.638.118	29.843.288

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
Apport				
Capital		10/15	<u>4.116.614</u>	<u>4.075.151</u>
Capital souscrit		10/11	61.500	61.500
Capital non appelé		10	61.500	61.500
En dehors du capital		100	61.500	61.500
Primes d'émission		101		
Autres		11		
Plus-values de réévaluation		1100/10		
		1109/19		
		12		
Réserves		13	1.246.650	1.246.650
Réserves indisponibles		130/1	6.150	6.150
Réserve légale		130	6.150	6.150
Réserves statutairement indisponibles		1311		
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	1.240.500	1.240.500
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	2.808.464	2.767.001
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	<u>449.443</u>	<u>449.443</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	449.443	449.443
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		6.8 164/5	449.443	449.443
Impôts différés		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>27.072.062</u>	<u>25.318.694</u>
Dettes à plus d'un an	6.9	17	659.572	1.028.796
Dettes financières		170/4	659.572	1.028.796
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	659.572	1.028.796
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	26.400.967	24.281.573
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	479.356	471.204
Dettes financières		43	1.815.571	3.239.868
Etablissements de crédit		430/8	8.571	396.732
Autres emprunts		439	1.807.000	2.843.136
Dettes commerciales		44	853.683	619.116
Fournisseurs		440/4	853.683	619.116
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	350.666	440.155
Impôts		450/3	35.288	28.779
Rémunérations et charges sociales		454/9	315.378	411.376
Autres dettes		47/48	22.901.690	19.511.230
Comptes de régularisation	6.9	492/3	11.522	8.325
TOTAL DU PASSIF		10/49	31.638.118	29.843.288

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	5.170.682	6.282.306
Chiffre d'affaires	6.10	70	5.127.653	6.253.517
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	43.029	28.790
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		
Coût des ventes et des prestations		60/66A	5.023.270	8.190.412
Approvisionnements et marchandises		60	703.581	619.421
Achats		600/8	703.581	619.421
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	609		
Services et biens divers		61	2.055.854	2.008.174
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.10 62	899.665	963.725
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	1.039.393	2.808.049
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.10 631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10 635/8		
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	1.133	130.511
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	323.643	1.660.533
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	147.412	-1.908.106

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	45.498	4.962
Produits financiers récurrents		75	44.643	4.962
Produits des immobilisations financières		750	3.686	4.846
Produits des actifs circulants		751		
Autres produits financiers	6.11	752/9	40.957	115
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	855	
Charges financières		65/66B	141.880	149.240
Charges financières récurrentes	6.11	65	141.880	149.240
Charges des dettes		650	117.611	112.170
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651	-40.720	
Autres charges financières		652/9	64.990	37.070
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	51.030	-2.052.384
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13 67/77	9.568	1.428
Impôts		670/3	9.568	1.428
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	41.462	-2.053.812
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	41.462	-2.053.812

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	2.808.464	2.767.001
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	41.462	-2.053.812
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	2.767.001	4.820.814
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		
sur l'apport	791		
sur les réserves	792		
Affectation aux capitaux propres	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)	2.808.464	2.767.001
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	XXXXXXXXXX	56.705.067
8022	59.742.901	
8032		
(+)/(-) 8042		
8052	116.447.968	
8122P	XXXXXXXXXX	54.457.564
8072	1.039.058	
8082		
8092	59.742.901	
8102		
(+)/(-) 8112		
8122	115.239.524	
211	1.208.444	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
	XXXXXXXXXX	
8193P	XXXXXXXXXX	105.467
8163		
8173	2.890	
(+)/(-) 8183		
8193	102.577	
8253P	XXXXXXXXXX	
8213		
8223		
8233		
(+)/(-) 8243		
8253		
8323P	XXXXXXXXXX	105.074
8273	335	
8283		
8293		
8303	2.890	
(+)/(-) 8313		
8323	102.519	
(24)	57	

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Plus-values au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8195P	XXXXXXXXXX	4.395
8165		
8175	4.395	
(+)/(-) 8185		
8195		
8255P	XXXXXXXXXX	
8215		
8225		
8235		
(+)/(-) 8245		
8255		
8325P	XXXXXXXXXX	4.395
8275		
8285		
8295		
8305	4.395	
(+)/(-) 8315		
8325		
(26)		

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Mutations de l'exercice

Additions

Remboursements

Réductions de valeur actées

Réductions de valeur reprises

Différences de change

Autres

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
	XXXXXXXXXX	
8391P	XXXXXXXXXX	10.091.884
8361		
8371	37.014	
(+)/(-) 8381		
8391	10.054.870	
8451P	XXXXXXXXXX	
8411		
8421		
8431		
(+)/(-) 8441		
8451		
8521P	XXXXXXXXXX	
8471		
8481		
8491		
8501		
(+)/(-) 8511		
8521		
8551P	XXXXXXXXXX	61.256
(+)/(-) 8541	-24.676	
8551	36.580	
(280)	<u>10.018.290</u>	
281P	XXXXXXXXXX	
8581		
8591		
8601		
8611		
(+)/(-) 8621		
(+)/(-) 8631		
(281)		
8651		

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) ou (-) (en unités)
URAISE 5 0534979150 Société à responsabilité limitée Avenue Louise 235 1050 Ixelles BELGIQUE	PARTS SOCIALES	99	99		2021-12-31	EUR	-395.144	-96.359
URAISE 6 0873761746 Société à responsabilité limitée Avenue Louise 235 1050 Ixelles BELGIQUE	PARTS SOCIALES	97	97		2021-12-31	EUR	9.256	17
Umedia Production 0824418143 Société anonyme Avenue Louise 235 1050 Ixelles BELGIQUE	PARTS SOCIALES	99	99		2021-12-31	EUR	955.972	-486.593
Umedia Production Services 0867459716 Société à responsabilité limitée Avenue Louise 235 1050 Ixelles BELGIQUE	PARTS SOCIALES	816.510	98		2021-12-31	EUR	-188.415	-40.367

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF**AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE****Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe**

Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Actions et parts - Montant non appelé

Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION**Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important**

490 - CHARGES A REPORTER

491 - PRODUITS ACQUIS

Exercice
22.034
30.245

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital

Capital souscrit au terme de l'exercice

Capital souscrit au terme de l'exercice

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital

Catégories d'actions

Actions sans désignation de valeur nominale

Actions nominatives

Actions dématérialisées

Capital non libéré

Capital non appelé

Capital appelé, non versé

Actionnaires redevables de libération

Actions propres

Détenues par la société elle-même

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Détenues par ses filiales

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion

Montant des emprunts convertibles en cours

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Suite à l'exercice de droits de souscription

Nombre de droits de souscription en circulation

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Parts non représentatives du capital

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXX	61.500
(100)	61.500	

Codes	Montants	Nombre d'actions
	61.500	5.400
8702	XXXXXXXXXX	5.400
8703	XXXXXXXXXX	

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)		XXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXX	

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

Exercice

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT

165900 - PROV POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES - RECTIFICATION PROSPECTUS 30.09.2019

Exercice
449.443

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	479.356
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	479.356
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	(42)	479.356
--	------	----------------

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	659.572
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	659.572
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

	8912	659.572
--	------	----------------

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

	8913	
--	------	--

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et dettes assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes sur commandes
Dettes salariales et sociales
Autres dettes

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

Dettes financières
Emprunts subordonnés
Emprunts obligataires non subordonnés
Dettes de location-financement et dettes assimilées
Etablissements de crédit
Autres emprunts
Dettes commerciales
Fournisseurs
Effets à payer
Acomptes sur commandes
Dettes fiscales, salariales et sociales
Impôts
Rémunérations et charges sociales
Autres dettes

Codes	Exercice
9072	
9073	33.818
450	1.471
9076	
9077	315.378

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES****Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)**

Dettes fiscales échues
Dettes fiscales non échues
Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale
Autres dettes salariales et sociales

COMPTES DE RÉGULARISATION**Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important**

492000 - CHARGES A IMPUTER

Exercice
11.522

RÉSULTATS D'EXPLOITATION**PRODUITS D'EXPLOITATION****CHIFFRE D'AFFAIRES NET**

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
740		
9086	8	10
9087	9,2	10
9088	14.786	15.242
620	630.206	664.390
621	144.527	170.360
622		
623	124.932	128.975
624		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112		
Reprises	9113		
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115		
Utilisations et reprises	9116		
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640		58.303
Autres	641/8	1.133	72.208
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097		0,4
Nombre d'heures effectivement prestées	9098		821
Frais pour la société	617		29.001

RÉSULTATS FINANCIERS**PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

754500 - DIFFERENCE DE PAIEMENT

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES**Amortissement des frais d'émission d'emprunts****Intérêts portés à l'actif****Réductions de valeur sur actifs circulants**

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Différences de change réalisées

Ecart de conversion de devises

Autres

658000 - FRAIS BANCAIRES NON ASSUJETTI TVA

658010 - FRAIS BANCAIRES ASSUJETTIS TVA

654500 - DIFFERENCES DE PAIEMENT

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125		
9126		
754		94
	236	21
6501		
6502		
6510		
6511	40.720	
653		
6560		
6561		
654	1.841	2.128
655		
	21.554	32.722
	880	621
	5	1.600

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	855	
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)		
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8		
Produits financiers non récurrents	(76B)	855	
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631	855	
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	323.643	1.660.533
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)	323.643	1.660.533
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	323.643	1.660.533
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6691		

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés

Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif

Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés

Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Codes	Exercice
9134	9.568
9135	8.097
9136	
9137	1.471
9138	
9139	
9140	

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Autres latences actives

Latences passives

Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	3.590.661
9142	3.590.661
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A la société (déductibles)

Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	365.912	322.991
9146	89.710	43.468
9147	254.167	264.333
9148		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS****Dont**

Effets de commerce en circulation endossés par la société

Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société

Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société

GARANTIES RÉELLES**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société**

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
91611	
91621	
91631	
91711	6.050.000
91721	
91811	200.000
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

91612

Montant de l'inscription

91622

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

91632

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

91712

3.300.000

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

91722

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

91812

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

91822

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

91912

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

91922

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

92012

Le montant du prix non payé

92022

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN**ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS****ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS****MARCHÉ À TERME**

Marchandises achetées (à recevoir)

9213

Marchandises vendues (à livrer)

9214

Devises achetées (à recevoir)

9215

Devises vendues (à livrer)

9216

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

La société Ufund s'engage à apporter un support financier envers Uraise 5 (BE0534.979.150)

La société Ufund SA est membre de l'Unité TVA CPB portant le numéro BE0890.467.225. Les autres membres de l'Unité TVA sont : Uraise 5 SRL (0534.979.150); Umedia SA (0824.102.793); Umedia Production Services SRL (0867.459.716);

Umedia Visual Effects SA (0824.417.054); Uraise 6 SRL (0873.761.746), Umedia Production SA (BE0824.418.143); Be-Films SA (0553.636.210); UFX Flanders SRL (0750.719.523); UFX Wallonie SRL (0771.750.509).

Par voie de conséquence à l'engagement de Ufund SA dans l'Unité TVA, la société est solidairement responsable des dettes de la dite Unité TVA.

Caution solidaire appuyée d'un engagement immobilier sur Umedia Production SA

Cautionnement solidaire appuyée d'un engagement immobilier de Umedia Production Services SRL

Cautionnement solidaire

Exercice
25.000
1.500.000
1.500.000
2.000.000

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES LIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Placements de trésorerie

Actions

Créances

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

Résultats financiers

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

Cessions d'actifs immobilisés

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
(280/1)	10.018.290	10.030.628
(280)	10.018.290	10.030.628
9271		
9281		
9291	1.016.565	1.250.414
9301		
9311	1.016.565	1.250.414
9321		
9331		
9341		
9351	17.839.197	14.860.383
9361		
9371	17.839.197	14.860.383
9381		2.449.443
9391		
9401		
9421	3.686	4.846
9431		
9441		
9461	17.265	27.956
9471		
9481		
9491		

ENTREPRISES ASSOCIÉES**Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs**AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION****Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252		
9262		
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Néant

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	58.500
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	13.530
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)

La société est elle-même filiale d'une société mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation

Dans l'affirmative, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 3:26, §2 et §3 du Code des sociétés et des associations
Ufund SA est elle-même la filiale d'une société mère belge qui établit, fait contrôler et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé, dans laquelle elle et toutes ses filiales sont reprises.

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la société mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée :

Umedia Group SRL
0765477577
Avenue Louise 235
1050 Ixelles
BELGIQUE

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la(des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*:

RÈGLES D'ÉVALUATION

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions à l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :

NEANT

Ces dérogations se justifient comme suit :

NEANT

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise:

NEANT

Les règles d'évaluation [ont] [xxxxxxxxx] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne :

Les amortissements des droits sur les films d,tenus par la soci,t,.

En effet, la soci,t, a d,cid, de prolonger la dur,e d'amortissement des droits des films en cours, et de passer de 24 mois ... 43 mois.

et influence [positivement] [xxxxxxxxxxxxx] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de 618807,06 EUR

Le compte de résultats [x] [n'a pas] été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

NEANT

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants] [Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants] :

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnées ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

II. Règles particulières

Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

NEANT

Frais de restructuration :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [xxx] [n'ont pas] été portés à l'actif; dans l'affirmative; cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

Immobilisations incorporelles :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend EUR de frais de recherche et de développement.

La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Immobilisations corporelles :

Des immobilisations corporelles [xxx] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Amortissements actés pendant l'exercice :

Actifs	Méthode L (linéaire) D (dégressive) A (autres)	Base NR (non réévaluée) G (réévaluée)	Taux en %	
			Principal Min. - Max.	Frais accessoires Min. - Max.
+ 1. Frais d'établissement				
+ 2. Immobilisations incorporelles ..	L A	NR NR	33.00 - 33.00 20.00 - 69.00	33.00 - 33.00 20.00 - 69.00
+ 3. Bâtiments industriels, admini- stratifs ou commerciaux *				
+ 4. Installations, machines et outillage *				
+ 5. Matériel roulant *				
+ 6. Matériel de bureau et mobilier*	L	NR	33.00 - 33.00	33.00 - 33.00
+ 7. Autres immobilisations corp. * ..				

* Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, les cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :
- montant pour l'exercice : EUR
- montant cumulé pour immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : EUR

Immobilisations financières :

Des participations [xxx] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Stocks :

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure :

1. Approvisionnements :

NEANT

2. En cours de fabrication - produits finis :

NEANT

3. Marchandises :

NEANT

4. Immeubles destinés à la vente :

NEANT

Fabrications :

- Le coût de revient des fabrications [inclut] [n'inclut pas] les frais indirects de production.

- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [inclut] [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ % leur valeur comptable.
(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

Dettes :

Le passif [xxxxxxxxxxxx] [ne comporte pas de] dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes :
Taux du jour de la facture, et r,valu, ... la date de cl"ture au taux de cl"ture

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

Les ,cartes de conversion positifs sont diff,r,s au bilan, jusqu'au paiement, et les ,cartes de conversion n,gatifs sont pris en r,sultat.

Conventions de location-financement :

Pour les droits d'usage de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (portant sur des biens immobiliers et conclues avant le 1er janvier 1980), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à : EUR

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

UFUND
Société anonyme
Avenue Louise, 235
1050 Bruxelles
N° BCE 0864.795.481
La « Société »

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 22 JUIN 2022

Messieurs,

Conformément à l'article 3 :6 du Code des Sociétés et des Associations, nous avons l'honneur de vous présenter le bilan et compte de résultats pour l'exercice comptable qui se clôture au 31 décembre 2021.

1) Evolution de l'activité

La Société clôture ses comptes au 31 décembre 2021. Durant l'exercice 2021, le chiffre d'affaires s'est élevé à 5.127.653 EUR. Le résultat de l'exercice après impôts s'élève à 41.463 EUR et le total du bilan s'élève à 31.638.188 EUR. Les capitaux propres de la Société totalisent 4.116.614 EUR.

Le marché global du Tax Shelter a retrouvé une croissance de 13 % sur l'exercice, totalisant près de 181 millions d'EUR, principalement liée à une reprise économique faisant suite à la crise sanitaire.

Durant l'exercice, les levées de fonds Tax Shelter se sont élevées à 28,9 millions d'EUR, contre 27,5 millions d'EUR en 2020 soit un retour à la croissance (+ 1,4 MEUR par rapport à l'exercice précédent) après trois années consécutives de décroissance. Cette performance aurait été largement supérieure si en fin d'exercice la signature de certains projets audiovisuels n'avait pas été reportée à 2022, ayant obligé la Société à refuser de nombreuses demandes d'investissements. Ce niveau d'activité devrait être pérenne et une croissance est encore attendue pour les exercices à venir.

La question du commissionnement de uFund a une fois pour toute été clôturée, l'administration s'étant inclinée définitivement, suite à une trentaine de jugements favorables à uFund rendus par le Tribunal de première instance. Suite à cette issue favorable, l'administration a délivré de nouvelles attestations Tax Shelter aux investisseurs qui avaient été lésés à tort.

En date du 31 mars 2021, la Société a absorbé ses deux filiales uFund Reward Plan et uRaise4. Ces filiales présentant une activité très limitée, ces fusions ont eu un impact (positif) minime sur le résultat de la Société, et n'influencent pas de manière significative l'activité de celle-ci.

Le Groupe Umedia a concrétisé dans la deuxième partie de l'exercice le financement annoncé à hauteur de 1.500.000 EUR dont un prêt de 750.000 EUR de Finance&Invest.Brussels, le solde étant prêté par les partenaires bancaires du Groupe Umedia et par ses actionnaires. La part de ce refinancement dont a bénéficié uFund en direct se monte à 0,4 MEUR.

Le résultat de l'exercice et sa nette amélioration par rapport à l'exercice précédent sont principalement expliqués par les éléments suivants :

- (i) Malgré la croissance de la levée de fonds, le chiffre d'affaires est moindre que lors de l'exercice précédent suite à la diminution de la commission d'intermédiation pratiquée par uFund à partir de tout nouveau projet financé à partir de juin 2021 ;



UFUND
Société anonyme
Avenue Louise, 235
1050 Bruxelles
N° BCE 0864.795.481
La « Société »

- (ii) Une diminution importante du coût des ventes et des prestations de -3,3 MEUR, expliquée par des charges d'exploitation non récurrentes sensiblement moindres (-1,3 MEUR) et par une charge d'amortissement sur les droits audiovisuels également largement inférieure à l'exercice précédent (-1,8 MEUR dont -0,6 MEUR font suite à un changement de règle d'évaluation sur l'exercice, cfr ci-dessous).

La charge d'amortissement sur les droits audiovisuels acquis entre 2017 et 2019 faisant suite à la mise en exploitation récentes des projets, entraîne une charge de 1,0 MEUR cette année, contre 2,8 MEUR supportés lors de l'exercice précédent. Ces amortissements sont – par définition – non cash et n'impactent donc pas la trésorerie existante – et future – de uFund. Comme déjà expliqué dans nos rapports de gestion précédents, les droits aux recettes s'étendent bien au-delà de la période d'amortissement de 24 mois prévue par la règle d'évaluation de la Société en la matière. Le Conseil d'Administration est d'avis que le rythme de prise en charge agressive imposée par cette règle d'évaluation n'est plus compatible avec le principe d'image fidèle, car grève fortement le compte de résultat de manière inadaptée, et a donc décidé d'adapter celle-ci afin de mieux aligner la prise en charge avec le rythme de remontée des recettes. En conséquence, il a été décidé d'allonger la période d'amortissement à 43 mois. Cette durée reste largement inférieure par rapport à la durée des droits, dont la majorité est illimitée. Cette modification a généré une diminution de 0,6 MEUR de la charge d'amortissement supportée sur l'exercice.

Pour les raisons invoquées ci-avant, il convient d'analyser l'EBITDA afin de mieux appréhender la performance de la Société. Celui-ci est positif et se monte à 1,2 MEUR au cours de l'exercice, par rapport à 0,9 MEUR lors de l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique principalement par la diminution des charges non récurrentes, compensée par la diminution du chiffre d'affaires suite à la diminution du taux de commissionnement expliqué ci-dessus.

2) Evènements importants survenus après la clôture de l'exercice et circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

Aucun évènement important susceptible d'avoir une influence notable sur le développement de la société n'est survenu après la clôture de l'exercice.

3) Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

3.1. Litige avec l'assureur Vander Haeghen & C°

Au vu de l'importance de cet évènement, l'organe de gestion a souhaité rappeler ci-dessous les points essentiels permettant de comprendre la manière dont ce litige est appréhendé par la Société.

3.1.1. Cadre général du litige

Comme tous les acteurs du marché, la Société est soumise à des contrôles détaillés et systématiques de la part du SPF Finances sur tous les projets qu'elle finance afin de valider les dépenses effectuées au regard de la loi Tax Shelter. Certaines dépenses sont donc susceptibles d'être rejetées par l'administration fiscale, entraînant dès lors un risque de refus de délivrer l'attestation fiscale à certains investisseurs. Ceci pourrait avoir un impact commercial et financier sur la Société. Afin de diminuer ce risque, le consortium Umedia a, depuis janvier 2015, souscrit à une assurance couvrant ce risque



UFUND
Société anonyme
Avenue Louise, 235
1050 Bruxelles
N° BCE 0864.795.481
La « Société »

auprès de l'assureur Vander Haegen & C°. Elle s'applique pour toutes les conventions-cadre signées dès le 1^{er} janvier 2015.

L'assureur Vander Haegen & C° a estimé qu'il ne pourrait pas poursuivre sa collaboration avec Umedia à compter du 12 décembre 2019, et a résilié de manière unilatérale le contrat entre parties, en invoquant un prétendu (selon la Société) engagement précontractuel de recourir au ruling. Cependant, l'obtention d'un ruling dans le chef du preneur d'assurance ne fait nullement partie des obligations reprises dans le contrat souscrit. Selon la Société, tant l'exigence de la preuve d'un manquement grave que le respect d'un délai de 10 jours de préavis n'ont donc, selon la Société, pas été respectés par l'assureur.

Dès lors, de l'avis de la Société, aucun manquement grave n'est intervenu, et la clause de résiliation invoquée ne peut être effective.

Par ailleurs, l'assureur a également refusé de couvrir les sinistres déclarés pour des dossiers financés en 2015 au motif que uRaise6 aurait décidé de ne pas recourir au ruling et invoque également que certains motifs des refus étaient prévisibles. uRaise6 conteste fermement cette position dans la mesure où uRaise6 a explicitement mentionné dans son prospectus de 2015 qu'elle n'avait pas recours au ruling et que l'assureur s'est par ailleurs contractuellement engagé à couvrir le risque de non obtention ou d'obtention partielle de l'avantage fiscal en cas de divergences d'interprétation qui auraient pour effet d'exclure certaines dépenses de production.

Le litige porte donc sur deux questions :

- (i) la date de la résiliation effective du contrat d'assurance en fonction de l'application ou non d'un délai de 10 jours de préavis ; et
- (ii) l'indemnisation des investisseurs pour le passé suite aux différents rejets de dépenses.

3.1.2. Procédures initiées et ordonnances déjà rendues

Concernant la question de la date de résiliation effective le 16 décembre 2019, le Président du Tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles a, condamné l'assureur Vander Haegen & C° à respecter son obligation en vertu de laquelle l'assureur doit accorder un délai de 10 jours à la Société avant que la résiliation unilatérale de la police ne soit effective.

Le 10 janvier 2020, l'assureur Vander Haegen & C° a introduit une tierce opposition à l'encontre de cette ordonnance. A cet égard, le 2 avril 2020, le Tribunal, statuant en référé, a rendu une décision favorable au consortium Umedia confirmant la première ordonnance du 16 décembre 2019. Vander Haegen & C° a cependant encore fait appel de cette dernière ordonnance en date du 23 juin 2020. Cette procédure est en état d'être plaidée mais la date d'audience de plaidoirie n'a pas encore été fixée par la Cour d'Appel. A la lumière des jugements déjà rendus, l'organe de gestion de la Société est confiant quant à l'issue favorable de cette procédure d'appel.

Concernant l'indemnisation des investisseurs ayant subi un sinistre, en l'occurrence le traitement du fond du litige, une procédure limitée à une demande de mesures provisoires a été initiée le 23 janvier 2020 devant le Tribunal de Première Instance francophone de Bruxelles et une première audience a été fixée le 13 octobre 2020. Celle-ci fut remise au 23 mars 2021 suite à l'entame de négociations



UFUND
Société anonyme
Avenue Louise, 235
1050 Bruxelles
N° BCE 0864.795.481
La « Société »

confidentielles. Les parties se sont ensuite accordées sur le fait qu'elles ne plaideraient pas la demande de mesures provisoires, la Société sollicitant désormais que le fond puisse être plaidé et étant actuellement dans l'attente de la fixation d'un calendrier d'échanges de conclusions sur le fond par le tribunal. Toutefois, le Tribunal a décidé de ne pas confirmer de calendrier tant que le Tribunal néerlandophone n'aura pas statué sur la connexité dans les procédures introduites en parallèle par deux investisseurs en 2020 (cfr ci-dessous). En parallèle de cette procédure, les négociations se poursuivent.

3.1.3. Risques relatifs à la question de l'indemnisation des investisseurs

➤ *Projets financés en 2015 via uRaise6*

Avant 2016, la levée de fonds Tax Shelter a été réalisée directement par des sociétés de production ad hoc, filiales de la Société. En 2015, la société de production concernée était l'entité uRaise6 SRL. La Société était cependant déjà partie prenante aux conventions-cadre au titre d'intermédiaire éligible.

En 2015, uRaise6 a levé 42,4 MEUR. L'ensemble de ces fonds ont fait l'objet d'une décision définitive de la Cellule. Compte tenu de la nouvelle position de l'administration à l'égard du niveau de commissionnement et de la rémunération du producteur exécutif, 94,2% des fonds levés par uRaise6 sur les 47 projets de 2015 (soit 42,3 MEUR sur un total de 44,9 MEUR, en ce compris les réinvestissements) ont généré de manière définitive le rendement fiscal attendu dans le chef des Investisseurs Eligibles concernés. Ces pourcentages pourraient davantage être revus à la hausse sur base des jugements qui doivent encore intervenir suite aux diverses procédures introduites auprès du Tribunal de Première Instance francophone de Bruxelles. Ces jugements portent sur d'autres sources de rejets, dont principalement, mais non exclusivement, la question de la sous-traitance des prestations de services et des factures impayées par le producteur. Pour les fonds levés sur les projets financés en 2015 n'ayant pas encore généré le rendement fiscal attendu, correspondant à un montant de 2,6 MEUR, des décisions négatives par les juridictions saisies auraient pour conséquence que ces Investisseurs Eligibles n'obtiendraient pas leur attestation Tax Shelter et devraient rembourser à l'Etat l'avantage fiscal préalablement obtenu, éventuellement majoré d'intérêts de retard.

En cas de non intervention définitive de l'assurance Tax Shelter, le consortium Umedia a contracté une assurance RC Professionnelle pour l'ensemble des entités légales qui le compose, en ce compris uRaise6, qui pourrait couvrir sa responsabilité éventuelle dans le cadre de l'introduction des dossiers auprès de l'administration. Bien entendu, le consortium Umedia fera tout ce qui est possible pour que les attestations fiscales soient finalement obtenues et que les investisseurs concernés ne perdent aucune partie de leur avantage fiscal.

Bien que le cadre contractuel en place prévoit une couverture d'assurance souscrite auprès de l'assureur Vander Haeghen & C°, et devant indemniser les dommages subis par les investisseurs, deux investisseurs ont malgré tout intenté un recours en direct auprès de uRaise6 et la Société au cours de l'année 2020 et un investisseur a intenté un recours en direct contre la Société au cours de l'exercice.

Le 14 juin 2022, le tribunal néerlandophone a statué en faveur de l'investisseur. La Société conteste cette position et fera appel de cette décision, qu'elle estime erronée. Cependant, l'indemnité requise par le tribunal a été provisionnée à charge de l'exercice, par application du principe de prudence.



UFUND
Société anonyme
Avenue Louise, 235
1050 Bruxelles
N° BCE 0864.795.481
La « Société »

S'agissant des deux autres procédures introduites par les investisseurs visées ci-dessus, aucun jugement au fond n'est attendu avant mars 2023 en ce qui concerne le recours introduit au cours de l'exercice et janvier 2024 en ce qui concerne l'autre recours introduit en 2020.

Une indemnisation éventuelle, en tout ou en partie, par uRaise6 des Investisseurs lésés ne pourrait être envisagée que si les recours à l'encontre des décisions de la Cellule Tax Shelter, les recours auprès de l'assureur Vander Haegen & C°, et les recours éventuels à la RC Professionnelle ne sont pas couronnés de succès, ce que uRaise6 ne pourrait faire que dans la mesure de ses moyens financiers propres.

Au vu de l'imprévisibilité des développements de ces dossiers, et conformément aux explications ci-dessus, aucune provision n'a été constituée dans les comptes de l'exercice.

➤ *Projets financés en 2016 via uFund*

En 2016, Umedia Production a bénéficié de 34,9 MEUR de fonds Tax Shelter levés par l'intermédiaire de la Société. Compte tenu de la nouvelle position de l'administration à l'égard du niveau de commissionnement, 98,9% des fonds levés sur les 40 projets de 2016 (soit 34,9 MEUR sur un total de 35,3 MEUR, en ce compris les réinvestissements) et 98,7% des fonds levés sur les 124 projets de 2017 (soit 47,6 MEUR sur un total de 48,2 MEUR, en ce compris les réinvestissements) ont généré de manière définitive le rendement fiscal attendu dans le chef des Investisseurs Eligibles concernés. Ces pourcentages pourraient davantage être revus à la hausse sur base des jugements qui doivent encore intervenir suite aux diverses procédures introduites auprès du Tribunal de Première Instance francophone de Bruxelles.

Etant donné la situation conflictuelle avec l'assureur, les risques d'une non-indemnisation définitive sont identiques à ceux exposés ci-dessus pour les projets financés en 2015 par uRaise6. De manière similaire à ce qui est exposé ci-dessus, aucune provision n'a été constituée à ce titre dans les comptes de l'exercice.

3.1.4. Transaction Partielle

Le 16 octobre 2020, l'assureur Vander Haeghen & C° et la Société (ainsi que Umedia Production SA et uRaise6 SRL), ont signé une transaction partielle par laquelle les parties sont convenues qu'en contrepartie principalement de l'engagement de l'assureur de réexaminer sa position quant à la couverture des sinistres et de ne pas se prononcer de manière définitive sur l'acceptation ou le refus de couverture total ou partiel des sinistres potentiels déclarés à ce jour ou ultérieurement tant que les négociations confidentielles avec la Société et le Consortium sont en cours, la Société et le Consortium renoncent à demander une quelconque garantie de la part de l'assureur pour ce qui concerne les rejets liés au déficit de dépenses éligibles engendré par le rejet par la Cellule d'une partie de la commission d'intermédiation. Cette dernière condition est bien entendu nulle compte tenu de la nouvelle position de l'administration expliquée ci-dessus.

Depuis le 20 décembre 2019, la Société et le Consortium ont contracté une police d'assurance Tax Shelter visant assurer l'avantage fiscal de ses investisseurs avec Circles Group, qui bénéficie d'une longue expérience sur ce marché. La Société se réjouit du partenariat ainsi mis en place avec Circles



UFUND
Société anonyme
Avenue Louise, 235
1050 Bruxelles
N° BCE 0864.795.481
La « Société »

Group, démontrant en effet la capacité de la Société et du Consortium à continuer à attirer la confiance nécessaire auprès de partenaires institutionnels de premier ordre.

4) Recherche et développement

La Société ne participe à aucune activité ou programme de recherche et développement.

5) Application des règles comptables de continuité

La Société ne se situe pas dans les conditions décrites à l'article 3:6§6° du Code des Sociétés et des Associations.

6) Instruments financiers

La Société n'utilise aucun instrument financier dont l'évaluation pourrait avoir un impact sur son actif, son passif, sa situation financière et ses pertes ou profits.

7) Succursales

La Société n'a pas de succursales.

UFUND
Société anonyme
Avenue Louise, 235
1050 Bruxelles
N° BCE 0864.795.481
La « Société »

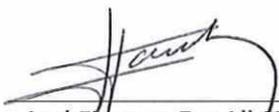
8) Affectation du résultat

Nous proposons l'affectation suivante :

Résultat de l'exercice :	41.463 EUR
<u>Résultat reporté de l'exercice précédent :</u>	<u>2.767.001 EUR</u>
Résultat à affecter :	2.808.464 EUR

Nous proposons de reporter ce résultat de 2.808.464 EUR à l'exercice suivant.

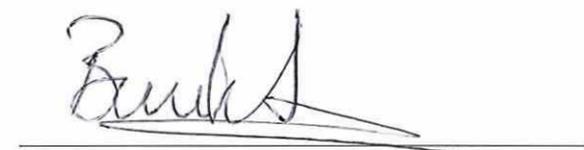
Établi à Bruxelles, le 17 juin 2022,



And Finance For All SRL
Administrateur Délégué
Représenté par Laurent Jacobs,
Représentant Permanent



10/9 Films SRL
Administrateur Délégué
Représenté par Bastien Sirodot,
Représentant Permanent



Umedia Group SRL
Administrateur
Représenté par Jeremy Burdek,
Représentant Permanent



Risk Return SRL
Administrateur
Représenté par Edouard Nouvellon,
Représentant Permanent

RAPPORT DES COMMISSAIRES

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE

LA SOCIETE ANONYME UFUND

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

AVENUE LOUISE 235, 1050 BRUXELLES

RPM BRUXELLES BE 0864.795.481

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la société anonyme UFUND (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 22 octobre 2021, conformément à la proposition du conseil d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2023. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant 1 exercice.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 31.638.118 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 41.463 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observation – Litige

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur le point 3 du rapport de gestion qui fait état des risques et incertitudes liés au litige auquel la société est confrontée. L'issue de ce litige pourrait avoir un impact significatif sur la situation financière de la société.

Observation – Changement de règles d'évaluation

Nous attirons l'attention du lecteur sur les règles d'évaluation reprises en annexe 6-19 des comptes annuels et plus particulièrement sur la mention relative au changement de règles d'évaluation et son impact sur les comptes annuels.

Autre point – changement de commissaire

Les comptes annuels de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont été audités par un autre commissaire aux comptes qui a exprimé dans son rapport en date du 28 juin 2021, une opinion sans réserve sur ces comptes annuels.

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société, ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires de la

Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au conseil d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de

la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Mention relative au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de mission incompatible avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions

Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

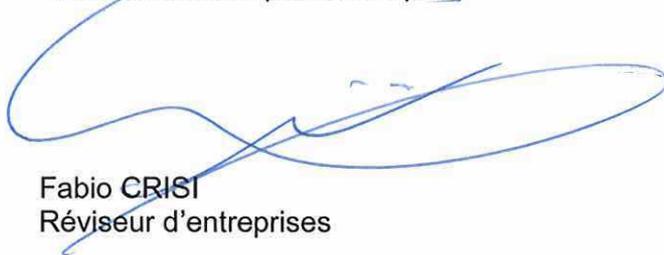
Notre mission ne comportait pas le contrôle systématique de l'éligibilité des dépenses au regard des règles contractuelles applicables aux financements qui ont été obtenues par votre entité.

La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Nous n'avons pas à vous signaler d'autre opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations, à l'exception des dispositions relatives à l'organisation de l'assemblée générale.

Fait à Bruxelles, le 22 juin 2022.

La SRL "DGST & Partners - Réviseurs d'entreprises",
Commissaire, Représentée par



Fabio CRISI
Réviseur d'entreprises

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

111

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice

Nombre moyen de travailleurs

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Temps plein	1001	7,7	4,4	3,3
Temps partiel	1002	1,8		1,8
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	9,2	4,4	4,8

Nombre d'heures effectivement prestées

Temps plein	1011	12.225	7.277	4.948
Temps partiel	1012	2.561		2.561
Total	1013	14.786	7.277	7.509

Frais de personnel

Temps plein	1021	743.839	442.774	301.065
Temps partiel	1022	155.826		155.826
Total	1023	899.665	442.774	456.891

Montant des avantages accordés en sus du salaire

	1033	15.490	7.904	7.586
--	------	--------	-------	-------

Au cours de l'exercice précédent

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	10	5	5
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	15.242	7.961	7.281
Frais de personnel	1023	963.725	503.367	460.358
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	18.589	9.545	9.043

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	8		8
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	8		8
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	4		4
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	2		2
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203	2		2
Femmes	121	4		4
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213	4		4
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	8		8
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Nombre moyen de personnes occupées	150		
Nombre d'heures effectivement prestées	151		
Frais pour la société	152		

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	3		3
210	1		1
211	2		2
212			
213			

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	4	1	4,8
310	2	1	2,8
311	2		2
312			
313			
340			
341			
342			
343	4	1	4,8
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

ANNEXE 2



**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **UMEDIA PRODUCTION**

Forme juridique : Société anonyme

Adresse : Avenue Louise

N° : 235

Boîte :

Code postal : 1050

Commune : Ixelles

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0824.418.143

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

12-02-2021

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 22-06-2022

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2021

au

31-12-2021

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2020

au

31-12-2020

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-cap 6.1, C-cap 6.2.1, C-cap 6.2.2, C-cap 6.2.4, C-cap 6.2.5, C-cap 6.3.1, C-cap 6.3.2, C-cap 6.3.4, C-cap 6.3.5, C-cap 6.3.6, C-cap 6.4.2, C-cap 6.4.3, C-cap 6.5.2, C-cap 6.6, C-cap 6.7.2, C-cap 6.8, C-cap 6.17, C-cap 6.18.2, C-cap 6.20, C-cap 9, C-cap 11, C-cap 12, C-cap 13, C-cap 14, C-cap 15

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

10/9 FILMS SRL

0679991675

Avenue des Croix du Feu 15

1410 Waterloo

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-04-10

Fin de mandat : 2026-06-22

Administrateur délégué

Représenté directement ou indirectement par :

SIRODOT BASTIEN

Avenue des Croix du Feu 15

1410 Waterloo

BELGIQUE

AND FINANCE FOR ALL SRL

0734906543

Rue du Happart 11

1400 Nivelles

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-04-10

Fin de mandat : 2026-06-22

Administrateur délégué

Représenté directement ou indirectement par :

JACOBS LAURENT

Rue du Happart 11

1400 Nivelles

BELGIQUE

KAYA & CO SRL

0887475170

Avenue Wellington 31

1180 Uccle

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-04-10

Fin de mandat : 2021-06-28

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

BURDEK JEREMY

Avenue Wellington 31

1180 Uccle

BELGIQUE

RISK RETURN SRL

0639944434

Rue de la Carrière 16

1440 Braine-le-Château

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-04-10

Fin de mandat : 2026-06-28

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

Nouvellon Edouard

Rue de la Carrière 16

1440 Braine-le-Château

BELGIQUE

UMEDIA GROUP SRL

0765477577

Avenue Louise 235

1050 Ixelles

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-06-28

Fin de mandat : 2026-06-22

Administrateur

Représenté directement ou indirectement par :

BURDEK JEREMY

Avenue Wellington 31

1180 Uccle

BELGIQUE

DGST & PARTNERS - REVISEURS D'ENTREPRISES SRL (B00288)

0458736952

Avenue Emile Van Becelaere 28A 71

1170 Watermael-Boitsfort

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-10-22

Fin de mandat : 2024-06-24

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

Crisi Fabio

Avenue Emile Van Becelaere 28A 71

1170 Watermael-Boitsfort

BELGIQUE

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>3.173.732</u>	<u>3.228.039</u>
Immobilisations incorporelles	6.2	21	145.719	193.888
Immobilisations corporelles	6.3	22/27		
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	3.028.013	3.034.151
Entreprises liées	6.15	280/1	3.028.013	3.034.151
Participations		280	3.028.013	3.034.151
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8		
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	43.054.448	35.092.662
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	22.285.107	18.288.745
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37	22.285.107	18.288.745
Créances à un an au plus		40/41	17.131.110	15.056.147
Créances commerciales		40	809.984	2.314.732
Autres créances		41	16.321.126	12.741.415
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58	3.635.587	1.730.387
Comptes de régularisation	6.6	490/1	2.644	17.382
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	46.228.180	38.320.701

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
Apport				
Capital		10/15	955.972	1.442.565
Capital souscrit	6.7.1	10/11	61.500	61.500
Capital non appelé		10	61.500	61.500
En dehors du capital		100	73.900	73.900
Primes d'émission		101	12.400	12.400
Autres		11		
		1100/10		
		1109/19		
Plus-values de réévaluation				
		12		
Réserves				
Réserves indisponibles		13	1.860	1.860
Réserve légale		130/1	1.860	1.860
Réserves statutairement indisponibles		130	1.860	1.860
Acquisition d'actions propres		1311		
Soutien financier		1312		
Autres		1313		
Réserves immunisées		1319		
Réserves disponibles		132		
		133		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	892.612	1.379.205
Subsides en capital				
		15		
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net				
		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS				
Provisions pour risques et charges				
Pensions et obligations similaires		16		
Charges fiscales		160/5		
Grosses réparations et gros entretien		160		
Obligations environnementales		161		
Autres risques et charges	6.8	162		
		163		
		164/5		
Impôts différés				
		168		

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	45.272.208	36.878.136
Dettes à plus d'un an	6.9	17	313.189	905.818
Dettes financières		170/4	313.189	905.818
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	313.189	905.818
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	10.527.570	4.361.610
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	611.038	393.407
Dettes financières		43	910	999
Etablissements de crédit		430/8	910	999
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	9.819.398	3.841.419
Fournisseurs		440/4	9.819.398	3.841.419
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	96.224	125.785
Impôts		450/3	24.217	20.011
Rémunérations et charges sociales		454/9	72.006	105.774
Autres dettes		47/48		
Comptes de régularisation	6.9	492/3	34.431.450	31.610.708
TOTAL DU PASSIF		10/49	46.228.180	38.320.701

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	42.749.446	51.773.214
Chiffre d'affaires	6.10	70	38.393.024	39.910.980
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71	3.996.362	11.298.133
Production immobilisée		72	13.315	16.685
Autres produits d'exploitation	6.10	74	293.262	447.968
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	53.483	99.448
		60/66A	43.426.684	53.020.172
Coût des ventes et des prestations		60	41.546.228	50.411.629
Approvisionnements et marchandises		600/8	41.546.228	50.411.629
Achats		609		
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	61	1.182.957	1.631.988
Services et biens divers	6.10	62	635.147	548.506
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	630	61.484	287.321
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		631/4		
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.10		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10		
Autres charges d'exploitation	6.10	635/8		
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	640/8	868	21.249
		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		119.479
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	-677.239	-1.246.958

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	230.817	215.470
Produits financiers récurrents		75	182.867	215.470
Produits des immobilisations financières		750	9.866	14.928
Produits des actifs circulants		751	173.000	200.000
Autres produits financiers	6.11	752/9	0	542
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	47.951	
Charges financières		65/66B	39.992	28.966
Charges financières récurrentes	6.11	65	39.992	28.966
Charges des dettes		650	23.070	26.128
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	16.922	2.839
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	-486.414	-1.060.455
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13 67/77	180	177
Impôts		670/3	180	177
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	-486.593	-1.060.632
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-486.593	-1.060.632

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	892.612	1.379.205
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	-486.593	-1.060.632
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	1.379.205	2.439.837
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	892.612	1.379.205
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	XXXXXXXXXX	948.873
8022	13.315	
8032		
(+)/(-) 8042		
8052	962.188	
8122P	XXXXXXXXXX	754.985
8072	61.484	
8082		
8092		
8102		
(+)/(-) 8112		
8122	816.469	
211	145.719	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
	XXXXXXXXXX	
8193P	XXXXXXXXXX	1.080
8163		
8173		
(+)/(-) 8183		
8193	1.080	
	XXXXXXXXXX	
8253P	XXXXXXXXXX	
8213		
8223		
8233		
(+)/(-) 8243		
8253		
	XXXXXXXXXX	
8323P	XXXXXXXXXX	1.080
8273		
8283		
8293		
8303		
(+)/(-) 8313		
8323	1.080	
(24)		

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Mutations de l'exercice

Additions

Remboursements

Réductions de valeur actées

Réductions de valeur reprises

Différences de change

Autres

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8391P	XXXXXXXXXX	3.544.151
8361	62	
8371	6.200	
(+)/(-) 8381		
8391	3.538.013	
8451P	XXXXXXXXXX	
8411		
8421		
8431		
(+)/(-) 8441		
8451		
8521P	XXXXXXXXXX	510.000
8471		
8481		
8491		
8501		
(+)/(-) 8511		
8521	510.000	
8551P	XXXXXXXXXX	
(+)/(-) 8541		
8551		
(280)	<u>3.028.013</u>	
281P	<u>XXXXXXXXXX</u>	
8581		
8591		
8601		
8611		
(+)/(-) 8621		
(+)/(-) 8631		
(281)		
8651		

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) ou (-) (en unités)
BE-FILMS 0553636210 Société anonyme AVENUE LOUISE 363 1050 Ixelles BELGIQUE	nominative	100	100		2021-12-31	EUR	84.376	6.842
NEXUS FACTORY (EN FAILLITE) 0876457653 Société coopérative à responsabilité limitée RUE MARGUERITE BERVOETS 62 1190 Forest BELGIQUE	nominatives	2.923	51		2018-12-31	EUR	-334.234	74.440

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital

Capital souscrit au terme de l'exercice

Capital souscrit au terme de l'exercice

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital

Catégories d'actions

ACTIONS SANS VALEUR NOMINALES

Actions nominatives

Actions dématérialisées

Capital non libéré

Capital non appelé

Capital appelé, non versé

Actionnaires redevables de libération

UFUND SA

UMEDIA SA

Actions propres

Détenues par la société elle-même

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Détenues par ses filiales

Montant du capital détenu

Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion

Montant des emprunts convertibles en cours

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Suite à l'exercice de droits de souscription

Nombre de droits de souscription en circulation

Montant du capital à souscrire

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Parts non représentatives du capital

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXX	73.900
(100)	73.900	

Codes	Montants	Nombre d'actions
	73.900	100
8702	XXXXXXXXXX	100
8703	XXXXXXXXXX	

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
(101)	12.400	XXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXX	
	12.276	
	124	

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

Exercice

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	611.038
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	611.038
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	(42)	611.038
--	------	----------------

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	313.189
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	313.189
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

	8912	313.189
--	------	----------------

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

	8913	
--	------	--

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

- Dettes financières
 - Emprunts subordonnés
 - Emprunts obligataires non subordonnés
 - Dettes de location-financement et dettes assimilées
 - Etablissements de crédit
 - Autres emprunts
- Dettes commerciales
 - Fournisseurs
 - Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes salariales et sociales
- Autres dettes

Codes	Exercice
8921	
8931	
8941	
8951	
8961	
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
	924.227
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	924.227

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

- Dettes financières
 - Emprunts subordonnés
 - Emprunts obligataires non subordonnés
 - Dettes de location-financement et dettes assimilées
 - Etablissements de crédit
 - Autres emprunts
- Dettes commerciales
 - Fournisseurs
 - Effets à payer
- Acomptes sur commandes
- Dettes fiscales, salariales et sociales
 - Impôts
 - Rémunérations et charges sociales
- Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
9072	
9073	24.038
450	180
9076	
9077	72.006

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)

- Dettes fiscales échues
- Dettes fiscales non échues
- Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)

- Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale
- Autres dettes salariales et sociales

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

- 493 - FILMS EN COURS
- 492 - CHARGES A IMPUTER

Exercice
34.429.060
2.390

RÉSULTATS D'EXPLOITATION**PRODUITS D'EXPLOITATION****CHIFFRE D'AFFAIRES NET**

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
740	100.205	11.186
9086	10	11
9087	10,4	10,7
9088	16.769	14.683
620	489.105	402.374
621	113.150	88.804
622		
623	32.893	57.328
624		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635		
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112		
Reprises	9113		
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115		
Utilisations et reprises	9116		
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640		4.127
Autres	641/8	868	17.122
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société			
Nombre total à la date de clôture	9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097		0,3
Nombre d'heures effectivement prestées	9098		524
Frais pour la société	617		18.827

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	<u>101.434</u>	<u>99.448</u>
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	53.483	99.448
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		99.448
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	53.483	
Produits financiers non récurrents	(76B)	47.951	
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631	47.951	
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66		<u>119.479</u>
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)		119.479
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		119.479
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6691		

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

- Impôts et précomptes dus ou versés
- Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
- Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

- Suppléments d'impôts dus ou versés
- Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

- DEPENSES NON ADMISES HORS IMPOTS

Codes	Exercice
9134	180
9135	
9136	
9137	180
9138	
9139	
9140	
	22.981

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

- Latences actives
 - Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
 - Autres latences actives

- Latences passives
 - Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	1.976.276
9142	1.976.276
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

- A la société (déductibles)
- Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

- Précompte professionnel
- Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	180.969	596.697
9146	220.958	290.477
9147	119.600	86.429
9148		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont

Effets de commerce en circulation endossés par la société

Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société

Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
91611	
91621	
91631	
91711	1.700.000
91721	2.250.000
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

91612

Montant de l'inscription

91622

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

91632

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

91712

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

91722

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

91812

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

91822

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

91912

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

91922

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

92012

Le montant du prix non payé

92022

Codes	Exercice
91612	
91622	
91632	
91712	
91722	
91812	
91822	
91912	
91922	
92012	
92022	

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN**ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS****ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS****MARCHÉ À TERME**

Marchandises achetées (à recevoir)

9213

Marchandises vendues (à livrer)

9214

Devises achetées (à recevoir)

9215

Devises vendues (à livrer)

9216

Codes	Exercice
9213	
9214	
9215	
9216	

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Lettre de patronnage de Umedia SA au profit de Umedia Production SA.

La société Umedia Production est membre de l'Unité TVA CPB portant le numéro BE0890.467.225 Les autres membres de l'Unité TVA sont : Umedia SA (0824.102.793); Ufund SA (0864.795.481); Umedia Production Services SRL (0867.459.716);

UFX Flanders BV (0750.719.523); Uraise 5 SRL (0534.979.150), Umedia Visual Effects SA (BE0824.417.054); Be-Films SRL (0553.636.210); Uraise 6 SRL (0873.761.746); UFX Wallonie SRL (0771.750.509).

Par voie de conséquence à l'engagement de Umedia Production SA dans l'Unité TVA, la société est solidairement responsable des dettes de la dite Unité TVA.

Cautionnement avec engagement immobilier en faveur de Ufund SA.

Exercice
2.250.000
1.500.000

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	(280/1)	3.028.013	3.034.151
Participations	(280)	3.028.013	3.034.151
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances	9291	16.468.853	14.399.676
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	16.468.853	14.399.676
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	9.104.263	2.894.584
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371	9.104.263	2.894.584
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391	2.250.000	2.250.000
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421	9.866	14.928
Produits des actifs circulants	9431	173.000	200.000
Autres produits financiers	9441	0	3
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

ENTREPRISES ASSOCIÉES**Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs**AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION****Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252		
9262		
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Néant

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	14.807
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)

La société est elle-même filiale d'une société mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation

Dans l'affirmative, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 3:26, §2 et §3 du Code des sociétés et des associations

Umedia Production SA est elle-même la filiale d'une société mère belge qui établit, fait contrôler et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé, dans laquelle elle et toutes ses filiales sont reprises.

Dans le PV d'assemblée générale ordinaire, les actionnaires de Umedia Production SA ont marqué leur accord sur cette exemption à une majorité qualifiée pour les exercices se clôturant le 31.12.2020 et le 31.12.2021.

Les comptes consolidés de la société mère sont publiés en Belgique dans la langue dans laquelle les comptes annuels de Umedia Production SA sont établis.

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la société mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée :

UMEDIA GROUP
0765477577
AVENUE LOUISE 235
1050 Ixelles
BELGIQUE

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la(des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*:

RÈGLES D'ÉVALUATION

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions à l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :

NEANT

Ces dérogations se justifient comme suit :

NEANT

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise:

Les règles d'évaluation [xxx] [n'ont pas] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne :

et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de EUR

Le compte de résultats [x] [n'a pas] été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

NEANT

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants] [Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants] :

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnées ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

NEANT

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

Aucun résultat directement attribuable aux projets n'est reconnu durant la période de production des films. Les dépenses et revenus liés à la production sont comptabilisés dans l'actif du bilan en tant que commandes en cours. Ils sont pris en compte lors de l'obtention de l'attestation copy right. La marge est reconnue à cet instant.

Les frais préliminaires liés aux projets en cours de développement sont comptabilisés dans l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition. Ils incluent notamment l'acquisition de droits intellectuels, le développement de scénario ainsi que les coûts de personnel directement attribuables au développement de projets, et sont individualisés par projet. Ils sont pris en compte dès la constatation des premiers revenus associés aux projets. Dans le cas où la valeur nette de l'investissement est supérieure aux revenus prévus, une réduction de valeur est actée.

II. Règles particulières

Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

NEANT

Frais de restructuration :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [xxx] [n'ont pas] été portés à l'actif; dans l'affirmative; cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

Immobilisations incorporelles :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend EUR de frais de recherche et de développement.

La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Immobilisations corporelles :

Des immobilisations corporelles [xxx] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Amortissements actés pendant l'exercice :

Actifs	Méthode	Base	Taux en %	
			Principal	Frais accessoires
	L (linéaire)	NR (non réévaluée)	Min. - Max.	Min. - Max.
	D (dégressive)	G (réévaluée)		
	A (autres)			
1. Frais d'établissement				
2. Immobilisations incorporelles				
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux *				
4. Installations, machines et outillage *				
5. Matériel roulant *				
6. Matériel de bureau et mobilier*	L	NR	33.00 - 33.00	33.00 - 33.00
7. Autres immobilisations corp.				

* Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, les cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :

- montant pour l'exercice : EUR

- montant cumulé pour immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : EUR

Immobilisations financières :

Des participations [xxx] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Stocks :

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure :

1. Approvisionnements :

2. En cours de fabrication - produits finis :

Le montant brut des acomptes est de 1 027 648.45 au 31/12/2021 et de 3 637 571.26 Eur au 31/12/2020.

Le montant brut des en-cours est de 23 312 755.48 au 31/12/2021 et de 21 926 316.64 Eur au 31/12/2020.

Les quote-parts producteurs payés mais non facturés ... la date de clôture font l'objet d'une facture ... établir, via le chiffre d'affaires. Si le projet est en cours, cette facturation est alors activée en commande en cours d'exécution ... l'actif du bilan.

3. Marchandises :

4. Immeubles destinés à la vente :

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION

UMEDIA PRODUCTION

Société Anonyme
Avenue Louise, 235
1050 Bruxelles
N° BCE 0824 418.143
(la « Société »)

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 JUIN 2022

Messieurs,

Conformément à l'article 3.6 du Code des Sociétés et des Associations, nous avons l'honneur de vous présenter le bilan et compte de résultats pour l'exercice comptable qui se clôture au 31 décembre 2021.

1) Evolution de l'activité

La Société a poursuivi son activité de coproduction et de financement de films, grâce au Tax Shelter belge. Elle a investi près de 27 millions d'euros dans 62 productions, dont « Theodosia », « Ducobu Président », « Braqueurs – Saison 2 », « Was Zahlt », « Eau Forte » ou encore « Spellbound ».

En vertu des règles d'évaluation, une revue des productions en cours au 31 décembre 2021 a été effectuée. Pour rappel, une production s'étend majoritairement sur plusieurs exercices. Pour les films dont nous disposons des attestations de copie zéro à la date de clôture, le résultat estimé a été reconnu sur l'exercice. A la date de clôture, 63 projets étaient en cours et leur marge sera donc reconnue lors de l'exercice à venir.

La Société a clôturé ses comptes au 31 décembre 2021. Durant cet exercice, le chiffre d'affaires s'est élevé à 38.393.024 EUR. Le résultat de l'exercice après impôts s'élève à -486.593 EUR et le total du bilan s'élève à 46.228.180 EUR au 31 décembre 2021.

Le résultat négatif est encore la conséquence du ralentissement des productions constaté principalement l'an dernier. Le nombre de projets ayant pu se clôturer sur 2021 est encore trop limité que pour pouvoir dégager la marge nécessaire pour couvrir les coûts opérationnels. Cependant, le résultat est malgré tout en progression par rapport à l'exercice précédent, car bon nombre de projets ont été clôturés malgré tout sur l'exercice, et bon nombre sont encore en-cours à la date de clôture.

La diminution des services et bien divers sont principalement la conséquence de la politique de gestion des coûts mise en place au sein du Groupe Umedia, dont la réduction bénéficie également à la Société.

En date du 31 mars 2021, la Société a absorbé sa filiale Ufilm Production 1. Cette filiale présentant une activité très limitée, cette fusion n'a pas influencé significativement l'activité de la Société, et a généré un produit financier non récurrent de 47.951 EUR.

La question du commissionnement de uFund a une fois pour toute été clôturée, l'administration s'étant inclinée définitivement, suite à une trentaine de jugements favorables à uFund rendus par le Tribunal de première instance. Suite à cette issue favorable, l'administration a délivré de nouvelles attestations Tax Shelter aux investisseurs qui avaient été lésés à tort.

UMEDIA PRODUCTION

Société Anonyme
Avenue Louise, 235
1050 Bruxelles
N° BCE 0824.418.143
(la « Société »)

2) Evènements importants survenus après la clôture de l'exercice et circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

Aucun évènement important susceptible d'avoir une influence notable sur le développement de la société n'est survenu après la clôture de l'exercice.

3) Principaux risques et incertitudes auxquels la Société a été confrontée

Un des risques sur le résultat de la Société réside dans les éventuels retards qui peuvent être pris par les productions des films, ou dans le fait que certains films pourraient ne pas aboutir. La diversification du portefeuille de films de la Société permet de limiter ces risques. La Société a également mis en place des processus internes de contrôle permettant d'éviter de tels risques et a souscrit à une assurance couvrant ces risques.

3.1. Litige avec l'assureur Vander Haeghen & C°

Au vu de l'importance de cet évènement, l'organe de gestion a souhaité rappeler ci-dessous les points essentiels permettant de comprendre la manière dont ce litige est appréhendé par la Société.

3.1.1. Cadre général du litige

Comme tous les acteurs du marché, la Société est soumise à des contrôles détaillés et systématiques de la part du SPF Finances sur tous les projets qu'elle finance afin de valider les dépenses effectuées au regard de la loi Tax Shelter. Certaines dépenses sont donc susceptibles d'être rejetées par l'administration fiscale, entraînant dès lors un risque de refus de délivrer l'attestation fiscale à certains investisseurs. Ceci pourrait avoir un impact commercial et financier sur la Société. Afin de diminuer ce risque, le Groupe Umedia a, depuis janvier 2015, souscrit à une assurance couvrant ce risque auprès de l'assureur Vander Haegen & C°. Elle s'applique pour toutes les conventions-cadre signées dès le 1^{er} janvier 2015.

L'assureur Vander Haegen & C° a estimé qu'il ne pourrait pas poursuivre sa collaboration avec Umedia à compter du 12 décembre 2019, et a résilié de manière unilatérale le contrat entre parties, en invoquant un prétendu (selon la Société) engagement précontractuel de recourir au ruling. Cependant, l'obtention d'un ruling dans le chef du preneur d'assurance ne fait nullement partie des obligations reprises dans le contrat souscrit. Selon la Société, tant l'exigence de la preuve d'un manquement grave que le respect d'un délai de 10 jours de préavis n'ont donc, selon la Société, pas été respectés par l'assureur.

Dès lors, de l'avis de la Société, aucun manquement grave n'est intervenu, et la clause de résiliation invoquée ne peut être effective

Par ailleurs, l'assureur a également refusé de couvrir les sinistres déclarés pour des dossiers financés en 2015 au motif que uRaise6 aurait décidé de ne pas recourir au ruling et invoque également que certains motifs des refus étaient prévisibles. uRaise6 (société de production, sœur de la Société, des projets 2015) conteste fermement cette position dans la mesure où uRaise6 a explicitement mentionné dans son prospectus de 2015 qu'elle n'avait pas recours au ruling et que l'assureur s'est par ailleurs contractuellement engagé à couvrir le risque de non obtention ou d'obtention partielle de

UMEDIA PRODUCTION

Société Anonyme
Avenue Louise, 235
1050 Bruxelles
N° BCE 0824 418.143
(la « Société »)

l'avantage fiscal en cas de divergences d'interprétation qui auraient pour effet d'exclure certaines dépenses de production.

Le litige porte donc sur deux questions :

- (i) la date de la résiliation effective du contrat d'assurance en fonction de l'application ou non d'un délai de 10 jours de préavis ; et
- (ii) l'indemnisation des investisseurs pour le passé suite aux différents rejets de dépenses.

3.1.2. Procédures initiées et ordonnances déjà rendues

Concernant la question de la date de résiliation effective le 16 décembre 2019, le Président du Tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles a, condamné l'assureur Vander Haeghen & C° à respecter son obligation en vertu de laquelle l'assureur doit accorder un délai de 10 jours à la Société avant que la résiliation unilatérale de la police ne soit effective.

Le 10 janvier 2020, l'assureur Vander Haeghen & C° a introduit une tierce opposition à l'encontre de cette ordonnance. A cet égard, le 2 avril 2020, le Tribunal, statuant en référé, a rendu une décision favorable au Groupe Umedia confirmant la première ordonnance du 16 décembre 2019. Vander Haeghen & C° a cependant encore fait appel de cette dernière ordonnance en date du 23 juin 2020. Cette procédure est en état d'être plaidée mais la date d'audience de plaidoirie n'a pas encore été fixée par la Cour d'Appel. A la lumière des jugements déjà rendus, l'organe de gestion de la Société est confiant quant à l'issue favorable de cette procédure d'appel.

Concernant l'indemnisation des investisseurs ayant subi un sinistre, en l'occurrence le traitement du fond du litige, une procédure limitée à une demande de mesures provisoires a été initiée le 23 janvier 2020 devant le Tribunal de Première Instance francophone de Bruxelles et une première audience a été fixée le 13 octobre 2020. Celle-ci fut remise au 23 mars 2021 suite à l'entame de négociations confidentielles. Les parties se sont ensuite accordées sur le fait qu'elles ne plaideraient pas la demande de mesures provisoires, la Société sollicitant désormais que le fond puisse être plaidé et étant actuellement dans l'attente de la fixation d'un calendrier d'échanges de conclusions sur le fond par le tribunal. Toutefois, le Tribunal a décidé de ne pas confirmer de calendrier tant que le Tribunal néerlandophone n'aura pas statué sur la connexité dans les procédures introduites en parallèle par deux investisseurs en 2020 (cfr ci-dessous). En parallèle de cette procédure, les négociations se poursuivent.

3.2. Projets financés en 2016 via uFund

En 2016, Umedia Production a bénéficié de 34,9 MEUR de fonds Tax Shelter levés par l'intermédiaire de la uFund SA. Compte tenu de la nouvelle position de l'administration à l'égard du niveau de commissionnement, 98,9% des fonds levés sur les 40 projets de 2016 (soit 34,9 MEUR sur un total de 35,3 MEUR, en ce compris les réinvestissements) et 98,7% des fonds levés sur les 124 projets de 2017 (soit 47,6 MEUR sur un total de 48,2 MEUR, en ce compris les réinvestissements) ont généré de manière définitive le rendement fiscal attendu dans le chef des Investisseurs Eligibles concernés. Ces pourcentages pourraient davantage être revus à la hausse sur base des jugements qui doivent encore

UMEDIA PRODUCTION

Société Anonyme
Avenue Louise, 235
1050 Bruxelles
N° BCE 0824.418 143
(la « Société »)

Intervenir suite aux diverses procédures introduites auprès du Tribunal de Première Instance francophone de Bruxelles.

En cas de non intervention définitive de l'assurance Tax Shelter, le Groupe Umedia a contracté une assurance RC Professionnelle pour l'ensemble des entités légales qui le compose, en ce compris la Société, qui pourrait couvrir sa responsabilité éventuelle dans le cadre de l'introduction des dossiers auprès de l'administration. Bien entendu, le Groupe Umedia fera tout ce qui est possible pour que les attestations fiscales soient finalement obtenues et que les investisseurs concernés ne perdent aucune partie de leur avantage fiscal.

3.3.2. Transaction Partielle

Le 16 octobre 2020, l'assureur Vander Haeghen & C° et la Société (ainsi que uFund SA et uRaise6 SRL), ont signé une transaction partielle par laquelle les parties sont convenues qu'en contrepartie principalement de l'engagement de l'assureur de réexaminer sa position quant à la couverture des sinistres et de ne pas se prononcer de manière définitive sur l'acceptation ou le refus de couverture total ou partiel des sinistres potentiels déclarés à ce jour ou ultérieurement tant que les négociations confidentielles avec la Société et le Groupe sont en cours, la Société et le Groupe renoncent à demander une quelconque garantie de la part de l'assureur pour ce qui concerne les rejets liés au déficit de dépenses éligibles engendré par le rejet par la Cellule d'une partie de la commission d'intermédiation. Cette dernière condition est bien entendu nulle compte tenu de la nouvelle position de l'administration expliquée ci-dessus.

Depuis le 20 décembre 2019, la Société et le Groupe ont contracté une police d'assurance Tax Shelter visant assurer l'avantage fiscal de ses investisseurs avec Circles Group, qui bénéficie d'une longue expérience sur ce marché. La Société se réjouit du partenariat ainsi mis en place avec Circles Group, démontrant en effet la capacité de la Société et du Groupe à continuer à attirer la confiance nécessaire auprès de partenaires institutionnels de premier ordre.

4) Recherche et développement

La Société ne participe dans aucune activité ou programme de recherche et développement.

5) Application des règles comptables de continuité

Les comptes annuels de la Société ont été préparés en application des règles comptables de continuité. En effet, les pertes constatées sur l'exercice précédent ont été causées par le ralentissement du secteur de la production au sens large. Celui-ci a repris en 2021 et le niveau d'activité sur l'exercice 2022 est satisfaisant et en croissance. Il s'agit donc d'impacts circonscrits et non-récurrents, n'entamant pas les fondamentaux de la Société.

6) Instruments financiers

La Société n'utilise aucun instrument financier dont l'évaluation pourrait avoir un impact sur son actif, son passif, sa situation financière et ses pertes ou profits.

UMEDIA PRODUCTION

Société Anonyme
Avenue Louise, 235
1050 Bruxelles
N° BCE 0824.418.143
(la « Société »)

7) Succursales

La Société n'a pas de succursales

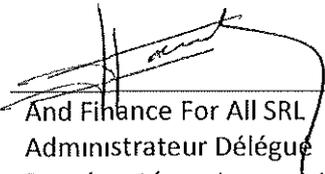
8) Affectation du résultat

Nous proposons l'affectation suivante :

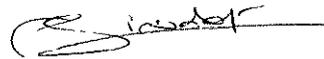
Résultat de l'exercice :	-486.593 EUR
Résultat reporté de l'exercice précédent :	1.379.205 EUR
<hr/>	
Résultat à affecter :	892.612 EUR

Nous proposons de reporter le résultat de 892.612 EUR à l'exercice suivant.

Établi à Bruxelles, 7 juin 2022,



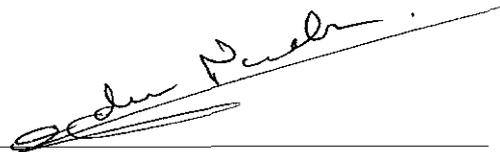
And Finance For All SRL
Administrateur Délégué
Représenté par Laurent Jacobs,
Représentant Permanent



10/9 Films SRL
Administrateur Délégué
Représenté par Bastien Sirodot,
Représentant Permanent



Umedia Group SRL
Administrateur
Représenté par Jeremy Burdek,
Représentant Permanent



Risk Return SRL
Administrateur
Représenté par Edouard Nouvellon,
Représentant Permanent

RAPPORT DES COMMISSAIRES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE
LA SOCIETE ANONYME UMEDIA PRODUCTION SA
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

AVENUE LOUISE 235, 1050 BRUXELLES
RPM BRUXELLES BE 0824.418.143

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la société anonyme UMEDIA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 22 octobre 2021, conformément à la proposition du conseil d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2023. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant 1 exercice.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 46.228.180,02 EUR et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 486.593,21 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observation – Litige

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur le point 3 du rapport de gestion qui fait état des risques et incertitudes liés au litige auquel la société est confrontée. L'issue de ce litige pourrait avoir un impact significatif sur la situation financière de la société.

Autre point – changement de commissaire

Les comptes annuels de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont été audités par un autre commissaire aux comptes qui a exprimé dans son rapport en date du 28 juin 2021, une opinion sans réserve sur ces comptes annuels.

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société, ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci,

nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au conseil d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans

leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Mention relative au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de mission incompatible avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions

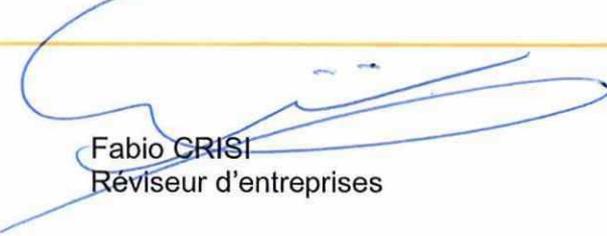
Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Nous n'avons pas à vous signaler d'autre opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations, à l'exception des dispositions relatives à l'organisation de l'assemblée générale.

Fait à Bruxelles, le 21 juin 2022.

La SRL "DGST & Partners - Réviseurs d'entreprises",
Commissaire, Représentée par



Fabio CRISI
Réviseur d'entreprises

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	8		8
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	8		8
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	1		1
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203	1		1
Femmes	121	7		7
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	1		1
de niveau supérieur non universitaire	1212	3		3
de niveau universitaire	1213	3		3
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	8		8
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Nombre moyen de personnes occupées	150		
Nombre d'heures effectivement prestées	151		
Frais pour la société	152		

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205			
210			
211			
212			
213			

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif
- Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	3		3
310	3		3
311			
312			
313			
340			
341			
342			
343	3		3
350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	